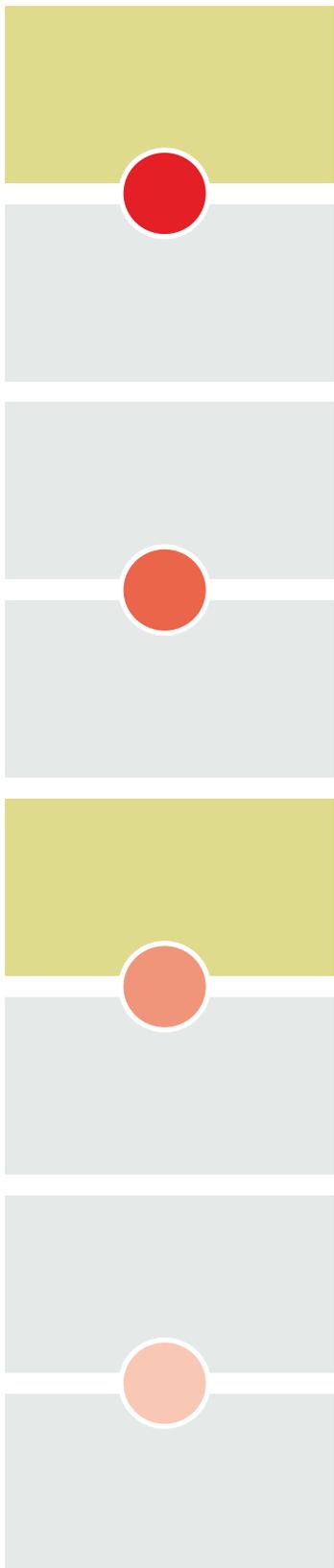


Rapport d'activité

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE METZ **M**ÉTROPOLE



2 0 0 5



Sommaire

Pages

4/5	<i>38 Communes pour un territoire fort</i>
6/7	<i>2005 en quelques chiffres</i>
8/9	<i>Un Conseil décisionnaire, marqué par la cohésion</i>
10/11	<i>La CA2M, concertation, débats et organisation</i>
12/13	<i>2005 : la confirmation des ambitions</i>
14/22	<i>Développement économique et touristique</i> <i>Metz Métropole, un territoire d'opportunités</i>
23/25	<i>Aménagement de l'espace communautaire et transports</i> <i>2005, des projets se dessinent</i>
26	<i>Aménagement de la voirie</i> <i>Le TCSP et l'Avenue de la Seille à l'étude</i>
27	<i>Équilibre social de habitat et Politique de la ville</i> <i>Soutien et insertion, deux préoccupations communautaires</i>
28/29	<i>Environnement et déchets</i> <i>Poursuivre les efforts de valorisation et de recyclage</i>
30	<i>Assainissement</i> <i>Un réseau surveillé pour un service optimal</i>
31	<i>HAGANIS</i>
32/37	<i>Équipements culturels</i> <i>Bâtir une offre culturelle de qualité</i>
38	<i>Droits des sols</i> <i>Une présence « terrain » efficace</i> <i>Lutte contre l'incendie</i> <i>Fourrière animale</i>

Éditorial



2005, l'intercommunalité de projets est en route

2005 est encore une étape supplémentaire dans le développement de la CA2M. Entre les différentes phases de réflexions, d'études, de concertations ou de réalisations, la plupart des grands projets de l'agglomération de demain ont vu le jour ou ont été approuvés. Ces projets confirment tous l'ambition de la CA2M.

2005 a vu l'adhésion de la commune d'Ars-sur-Moselle au 1^{er} janvier. Forte de 38 communes et de 230 000 habitants, la CA2M est prête à relever de nouveaux défis.

2005 : c'est la définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace. Elle a été suivie d'un important travail : constitution du dossier de réalisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, préparation de la consultation pour l'extension de Metz-Technopôle, études sur l'opération d'aménagement du site de Mercy. Ces 3 zones en projet représentent un fort potentiel de nouveaux emplois et logements, capable d'assurer un avenir meilleur aux habitants de Metz Métropole, et garantir le développement économique de l'agglomération.

2005 : le projet de mise en valeur du Mont Saint-Quentin a été approuvé par le Conseil de Communauté, le Plan de Déplacements Urbains révisé a été soumis à l'enquête publique tandis que le projet d'axe de Transports Collectifs en Site Propre avenues de Plantières, Strasbourg et rue de Belletanche entrainé dans la phase de concertation préalable.

2005 : Haganis est devenue régie communautaire

et 223 agents ont rejoint l'effectif de la CA2M. Dans le même temps la CA2M a fait l'acquisition d'un terrain pour accueillir le futur Centre Technique Communautaire qui regroupera enfin les équipes du pôle Environnement-Déchets sur un même site.

2005 enfin, c'est le dépôt du permis de construire du futur Centre Pompidou-Metz. Avec cette phase très concrète, le grand public a commencé à mesurer l'ampleur de ce projet et ses retombées culturelles, économiques et touristiques sur l'agglomération. Preuve de cet engouement, l'affluence record lors de la présentation du projet à l'Arsenal en décembre 2005.

Je vous invite à découvrir ou redécouvrir l'essentiel de l'année 2005 à travers ce rapport d'activités. Vous le constaterez au fil des pages, la CA2M prépare activement les grands projets du territoire de demain.

JEAN-MARIE RAUSCH

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE METZ MÉTROPOLE
MAIRE DE METZ

38 Communes pour un territoire

Conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le District de l'Agglomération Messine, créé en 1975 et composé de 10 Communes, s'est transformé le 1^{er} janvier 2002 en communauté d'agglomération, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M).

Cet établissement public de coopération intercommunale existe par la volonté affirmée de 38 Communes (les 10 issues du District auxquelles se sont jointes 28 autres communes depuis) de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération messine.

Au 1^{er} janvier 2005, la CA2M regroupe 38 communes :

- Amanvillers
- Ars-Laquenexy
- Ars-sur-Moselle
- Augny
- Châtel-Saint-Germain
- Chieulles
- Coin-lès-Cuvry
- Coin-sur-Seille
- Cuvry
- Gravelotte
- Jussy
- La Maxe
- Laquenexy
- Le Ban-Saint-Martin
- Lessy
- Longeville-lès-Metz
- Lorry-lès-Metz
- Marly
- Metz
- Mèy
- Montigny-lès-Metz
- Moulins-lès-Metz
- Noisseville
- Nouilly
- Plappeville
- Pouilly
- Pournoy-la-Chétive
- Rozérieulles
- Saint-Julien-lès-Metz
- Saint-Privat-la-Montagne
- Sainte-Ruffine
- Saulny
- Scy-Chazelles
- Vantoux
- Vany
- Vaux
- Vernéville
- Woippy



AMANVILLERS



ARS-LAQUENEXY



ARS-SUR-MOSELLE



AUGNY



CHÂTEL-SAINT-GERMAIN



CHIEULLES



COIN-LÈS-CUVRY



COIN-SUR-SEILLE



CUVRY



GRAVELLOTTE



JUSSY



LA MAXE



LAQUENEXY



LE-BAN-SAINT-MARTIN



LESSY



LONGEVILLE-LÈS-METZ



LORRY-LÈS-METZ



MARLY



METZ



METZ



MONTIGNY-LÈS-METZ



MOULINS-LÈS-METZ



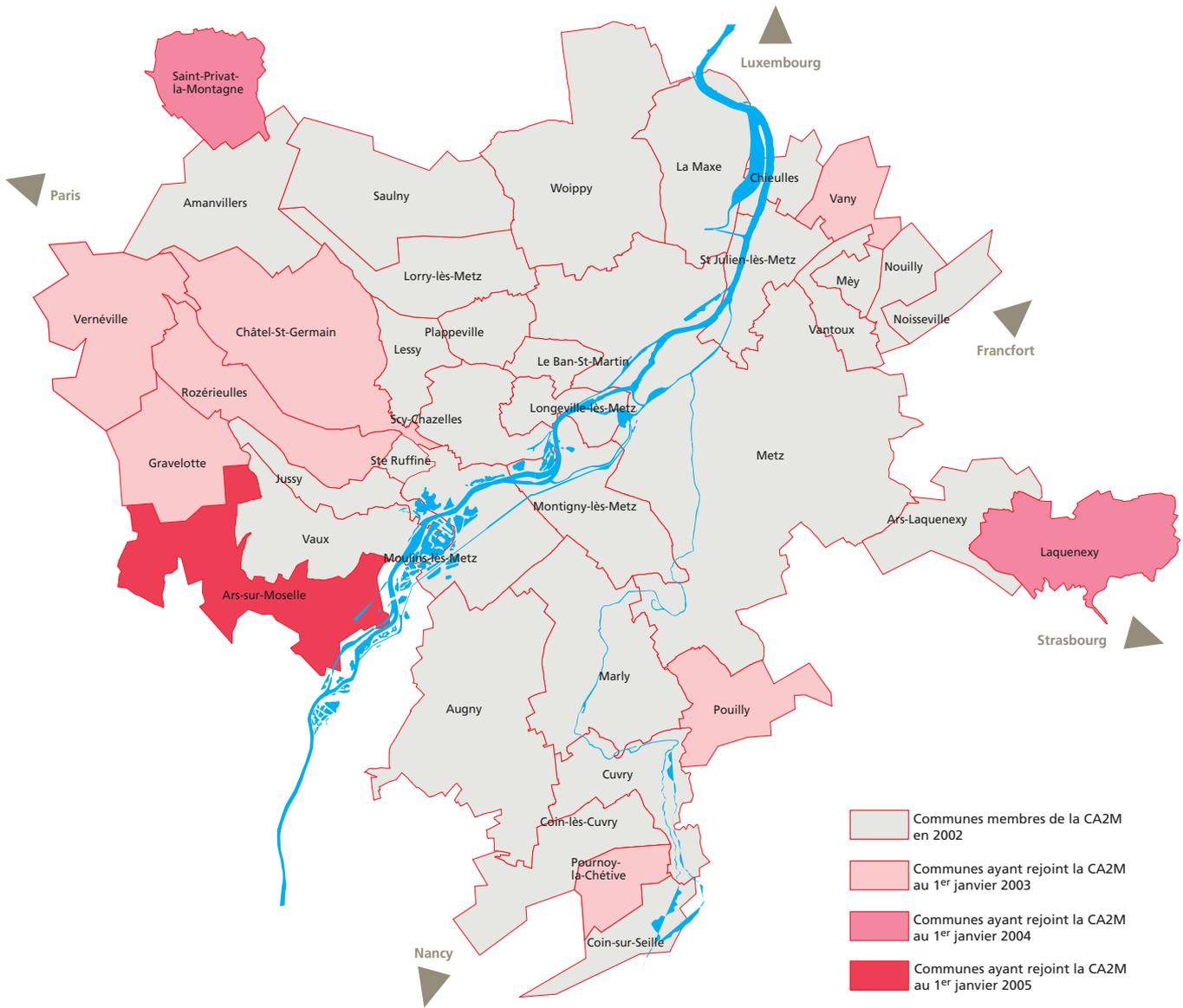
NOISSEVILLE



NOUILLY



PLAPPEVILLE



POUILLY



POURNOY-LA-CHÉTIVE



ROZÉRIEULLES



SAINT-JULIEN-LÈS-METZ



SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE



SAINTE-RUFFINE



SAULNY



SCY-CHAZELLES



VANTOUX



VANY



VAUX



VERNÉVILLE



WOIPPY

2005 en quelques chiffres

230 000 ● **230 000**
HABITANTS

● **170**
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

263 ● **263**
KM² DE SUPERFICIE

● **38**
COMMUNES

● **159,5**
MILLIONS D'EUROS : BUDGET TOTAL

● **786**
AGENTS
dont 223 agents
mis à la disposition d'HAGANIS

● **408**
KM DE CHEMINS
DE BALADES BALISÉS

● **17,1**
MILLIONS DE VOYAGEURS
SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

● **77**
MILLIONS DE KM PARCOURUS
PAR LES BUS

● **7434**
DOSSIERS D'AUTORISATION
DU DROIT DES SOLS INSTRUITS



71750

● **71750**

TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES



● **6**

NUMÉROS DE "METZ MÉTROPOLE,
LE JOURNAL DE LA CA2M" ÉDITÉS
CHACUN À 105 000 EXEMPLAIRES

● **9850**

TONNES DE DÉCHETS PROVENANT
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

● **84**

RÉUNIONS DE COMMISSIONS

● **323**

DÉCISIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

● **43 300**

VISITEURS AUX MUSÉES
DE LA COUR D'OR

● **23 870**

SPECTATEURS À L'OPÉRA-THÉÂTRE

● **47**

REPRÉSENTATIONS DONNÉES
À L'OPÉRA-THÉÂTRE

● **1474**

ÉLÈVES AU CONSERVATOIRE
ET À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ART DE METZ (ESAM)



Un Conseil décisionnaire, marqué

UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE

La CA2M est administrée par un Conseil de Communauté, composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres. La représentation des Communes au sein du Conseil de Communauté est statutairement fixée comme suit :

- 2 sièges pour les communes de 0 à 1 000 habitants,
- 4 sièges pour les communes de 1 001 à 10 000 habitants,
- 5 sièges pour les communes de 10 001 à 20 000 habitants,
- 6 sièges pour les communes de 20 001 à 30 000 habitants.

La Ville de Metz dispose d'une représentation qui ne peut être inférieure à 40 % du nombre total des délégués.

Durant l'année 2005, le Conseil de Communauté a siégé à 7 reprises. Il s'est réuni dans l'amphithéâtre Victor Demange au CESCO, à Metz Technopôle, sauf en décembre, où la session a eu lieu exceptionnellement dans une salle de l'Arsenal.

RÉPARTITION DES 170 DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL

AU 31.12.2005

AMANVILLERS

1. Pierre KELLER,
21^e Vice-Président
2. Henri BINZ
3. Danielle LECOUTURIER
4. Jean-Charles MICHELETTI

ARS-LAQUENEXY

1. Jean-François SCHMITT,
27^e Vice-Président
2. François DISPOT

ARS-SUR-MOSELLE

1. Stéphane SUSUNG,
46^e Vice-Président
2. Georges FONTAINE
3. Gilbert SCHALL
4. Jacques ANDRE

AUGNY

1. Jean DZIEDZIC,
17^e Vice-Président
2. François HENRION
3. Jean FONTAINE
4. Philippe KOEHLER

LE BAN-SAINT-MARTIN

1. Henri HASSER,
2^e Vice-Président
2. Claude WATRINET
3. Marc ROLLIN
4. Josée FISCHER

CHATEL-SAINT-GERMAIN

1. Robert MARCHAL,
35^e Vice-Président
2. Michel DESCHAMPS
3. Frédy LANGENFELD
4. Michel GITTON

CHIEULLES

1. Jean-Louis BALLARINI,
32^e Vice-Président
2. Patrice GRIETTE

COIN-LES-CUVRY

1. Marc HENRION,
28^e Vice-Président
2. Dominique KUHN

COIN-SUR-SEILLE

1. Marc SEIDEL,
33^e Vice-Président
2. Jean-Marie PECHEUR

CUVRY

1. Jean-Paul HENRION,
13^e Vice-Président
2. François CARPENTIER

GRAVELOTTE

1. Léon MULLER,
39^e Vice-Président
2. Michel TORLOTING

JUSSY

1. Guy BERGÉ,
29^e Vice-Président
2. Jean-Claude DUCASSE

LA MAXE

1. Norbert LAMBIN,
14^e Vice-Président
2. Gérard MATHIEU

LAQUENEXY

1. Guy DROPSY,
44^e Vice-Président
2. Patrick GRIVEL

LESSY

1. Michel FRANCOIS,
2. Jean-François LOSCH

LONGEVILLE-LES-METZ

1. Alain CHAPELAIN,
5^e Vice-Président
2. Paul HAZEMANN
3. Jean-Marc PRIGNON
4. Camille COLLIGNON

LORRY-LES-METZ

1. Marie-Hélène MATHIEU,
22^e Vice-Président
2. Jean BOY
3. Pierre BLANCHEBARBE
4. Gérard ZDUN

MARLY

1. Jean-Claude LEBRETON,
6^e Vice-Président
2. Jean-Pierre JAMMAS
3. Gérard SALFRANC
4. Claire FRANCFORT
5. Roger GOERGEN

METZ

1. Jean-Marie RAUSCH,
Président
2. Jacques SCHAEFFER,
4^e Vice-Président
3. Christine RAFFIN,
9^e Vice-Président
4. Marie-Christine GENET,
11^e Vice-Président
5. Philippe GREGOIRE,
12^e Vice-Président
6. André NAZEYROLLAS,
16^e Vice-Président
7. Sylvain KASTENDEUCH
8. Rémy TRITSCHLER
9. Georges DOUR
10. Jean-Michel ROUSSE
11. Isabelle VIALLAT
12. Élise APAYDIN-SAPCI
13. Laurence THILL
14. Gisèle VERT
15. Frédérique WOLFF
16. Anne STEMART
17. Éric GARDELLI
18. Éric ANDRES
19. Denis JACQUAT,
20^e Vice-Président
20. Patrick THIL,
42^e Vice-Président
21. Marie-Françoise THULL,
43^e Vice-Président
22. Cédric SCHWARTZ
23. Fernand DAMIEN
24. Jean-François MULLER
25. Jean MARTIN
26. Claudine JACOB
27. Nathalie COLIN-OESTERLE
28. Anne HELLENBRAND-GIRARD
29. Dominique LEMOINE
30. Claudine BECKER
31. Gilbert ALIN



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- 32. Gérard VETTER
- 33. Alain GRETHEN
- 34. André SAPAC
- 35. Khalifé KHALIFE
- 36. Laurent DAP
- 37. Yvette MASSON-FRANZIL
- 38. Jacqueline FROHMAN
- 39. Thierry JEAN
- 40. Isabelle LUX
- 41. Hamid LAFRAD
- 42. Emmanuelle WORMS
- 43. Arielle WAGNER-PETITDEMANGE
- 44. Sophie MARTIN
- 45. Pierre BERTINOTTI
- 46. Danièle BORI
- 47. René DARBOIS
- 48. Dominique GROS
- 49. Marielle OLESINSKI
- 50. Daniel PLANCHETTE
- 51. Véronique ROEDERER-THEIS
- 52. Pierre TIERCELIN
- 53. André MASIUS
- 54. Marie-Anne ISLER-BEGUIN
- 55. Violaine PAULY
- 56. Marie-Thérèse SPAGGIARI-MAHOU
- 57. Philippe APELLE
- 58. Bernard FOUCAULT

MEY

- 1. Christophe MARTIN,
34^e Vice-Président
- 2. François LEROY

MONTIGNY-LES-METZ

- 1. Jean-Luc BOHL,
1^{er} Vice-Président
- 2. Lucien VETSCH,
10^e Vice-Président
- 3. Sabine FRANCOIS
- 4. Marie-Françoise DUVERNOY
- 5. Michel BURGAIN
- 6. Raymond WEINHEIMER

MOULINS-LES-METZ

- 1. Jean-Claude THEOBALD,
3^e Vice-Président
- 2. Bernadette LAPAQUE
- 3. Bernard RONFORT
- 4. Jean BAUCHEZ

NOISSEVILLE

- 1. Gérard LEJEALLE,
25^e Vice-Président
- 2. Huguette FOULIGNY

NOUILLY

- 1. Bernard OBRIOT,
31^e Vice-Président
- 2. Dominique VALENTIN

PLAPPEVILLE

- 1. Daniel DEFAUX,
19^e Vice-Président
- 2. Alain FABISCH
- 3. Jean-Marc LALLEMAND
- 4. Dominique GRY

POUILLY

- 1. Jean BARTHELET,
37^e Vice-Président
- 2. Jacques STANKIEWICZ

POURNOY-LA-CHETIVE

- 1. Adrien TRESSON,
38^e Vice-Président
- 2. Nicole RAUSCHERT

ROZERIEULLES

- 1. Roger PEULTIER,
36^e Vice-Président
- 2. Alain KURTZ
- 3. Martine CHENET
- 4. Emmanuel BOUDOT

SAINT-JULIEN-LES-METZ

- 1. Marcel SIMON,
7^e Vice-Président
- 2. Claude ENTEMEYER
- 3. Fabrice HERDE
- 4. Hubert PAYEN

ST-PRIVAT-LA-MONTAGNE

- 1. Jean-Claude WALTER,
45^e Vice-Président
- 2. Thierry COLLET
- 3. Thierry SUIAIRE
- 4. Walter SEBBEN

SAINTE-RUFFINE

- 1. Jean-Claude WANNENMACHER,
30^e Vice-Président
- 2. Gérard BOTELLA

SAULNY

- 1. Gérard PACIEL,
23^e Vice-Président
- 2. Jules LEGRIS
- 3. Michèle MOTTI
- 4. Arlette MATHIAS

SCY-CHAZELLES

- 1. Jacques STRAUB,
18^e Vice-Président
- 2. Jean-Paul GRETHEN
- 3. Yvon QUINIO
- 4. Jean-Marie NICOLAY

VANTOUX

- 1. Daniel GROSJEAN,
8^e Vice-Président
- 2. Henri STROHER

VANY

- 1. Robert DIEUDONNE,
41^e Vice-Président
- 2. Jean-Yves KOEHLER

VAUX

- 1. Roland SIMON,
26^e Vice-Président
- 2. Christian FAVRE

VERNEVILLE

- 1. Thérèse LAVALLEY,
40^e Vice-Président
- 2. Mireille MAURY

WOIPPY

- 1. François GROSDIDIER,
15^e Vice-Président
- 2. Alain PIERRET
- 3. Jean-Claude DROUARD
- 4. Joseph AGIUS
- 5. Erfane CHOUIKA

La CA2M, concertation, débats et

LE BUREAU

Le Conseil élit en son sein un Président et des Vice-Présidents qui forment le Bureau. Il donne les grandes orientations stratégiques de la Communauté et retient les dossiers qui seront présentés au Conseil de Communauté. En 2005, il était composé du Président, Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, et de 46 Vice-Présidents (au moins un par Commune).



COMPOSITION

LES COMMISSIONS

Les Commissions ont un rôle consultatif. Elles sont chargées de faire des propositions et d'approfondir les questions à l'ordre du jour du Conseil de Communauté.

- Commission "Assainissement"
- Commission "Communication, réseaux, nouvelles technologies"
- Commission "Déchets"
- Commission "Développement économique d'intérêt communautaire"
- Commission "Développement touristique d'intérêt communautaire"
- Commission "Enseignement Supérieur et Recherche"
- Commission "Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire"
- Commission des Finances
- Commission "Logement et habitat d'intérêt communautaire"
- Commission "Plan de Déplacements Urbains (PDU)"
- Commission "Politique de la ville d'intérêt communautaire"
- Commission "Protection contre les crues"
- Commission "SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale"
- Commission "Transports"
- Commission "Urbanisme, aménagement de l'espace"

Les commissions d'appels d'offres

- Commission d'Appel d'Offres "Administration Générale"
- Commission d'Appel d'Offres "Déchets"
- Commission d'Appel d'Offres "Transports"
- Commission d'Appel d'Offres "Travaux"
- Commission d'Appel d'Offres "Centre Pompidou-Metz"
- Commission de Délégation de Service Public

LES MISSIONS DE LA CA2M

Les compétences statutaires exercées par la CA2M sont les suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- Politique de la Ville d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Etude de tout problème d'intérêt communautaire,
- Service de lutte contre l'incendie,
- Fourrière animale,
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- Instruction des autorisations relatives à l'acte de construire et aux divers modes d'utilisation du sol.

organisation



UN DES BÂTIMENTS CA2M

DU BUREAU DE LA CA2M

 Jean-Claude THEOBALD 3 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Jacques SCHAEFER 4 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Alain CHAPELAIN 5 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Jean-Claude LEBRETON 6 ^e VICE-PRÉSIDENT						
 Jean DZIEDZIC 17 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Jacques STRAUB 18 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Daniel DEFAUX 19 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Denis JACQUAT 20 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Pierre KELLER 21 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Marie-Hélène MATHIEU 22 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Gérard PACIEL 23 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Michel FRANCOIS 24 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Gérard LEJEALLE 25 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Roland SIMON 26 ^e VICE-PRÉSIDENT
 Jean BARTHELET 37 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Adrien TRESSON 38 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Léon MULLER 39 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Thérèse LAVALLEY 40 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Robert DIEUDONNE 41 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Patrick THIL 42 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Marie-Françoise THULL 43 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Guy DROPSY 44 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Jean-Claude WALTER 45 ^e VICE-PRÉSIDENT	 Stéphane SUSUNG 46 ^e VICE-PRÉSIDENT

L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA CA2M

Placée sous l'autorité du Président et aux côtés du Cabinet, la Direction Générale de la CA2M met en œuvre les décisions prises en Conseil. Elle est structurée en trois directions. Au total, ce sont 563 agents qui assurent le bon fonctionnement de la communauté.



2005 : la confirmation des

L'analyse du compte administratif 2005 traduit la volonté pour la CA2M de confirmer ses ambitions et de préparer l'avenir. Il se caractérise par la maîtrise de la montée en puissance de la CA2M avec des taux de pression fiscale contenus et des orientations parfaitement définies. Les transports, le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les équipements culturels concentrent l'essentiel des investissements.

La présentation des comptes de la CA2M pour 2005 permet d'appréhender la structure du budget de l'agglomération.

VENTILATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

LES RECETTES

Les recettes réelles perçues par la CA2M en 2005 se sont élevées à 148,9 M€, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2004.

Les recettes fiscales = 65,2 %

Les recettes fiscales perçues par la CA2M en 2005 se sont élevées à 97 M€ et représentaient 65,2 % des recettes réelles totales. Elles proviennent :

- de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) encaissée à hauteur de 56,5 M€. C'est la première source de revenus pour la CA2M. L'unification des taux vers une TPU à 15,63 % sur l'ensemble des communes de l'agglomération se poursuit.
- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les 20,4 M€ perçus en 2005 permettent d'assurer le financement de la collecte et du traitement des déchets.
- du Versement Transport dont le produit de 19,2 M€ est issu d'une contribution fiscale versée par les employeurs de 10 salariés et plus situés sur le territoire de l'agglomération. Il est destiné au financement des transports publics. Son taux qui s'élève à 1% est resté stable en 2005.

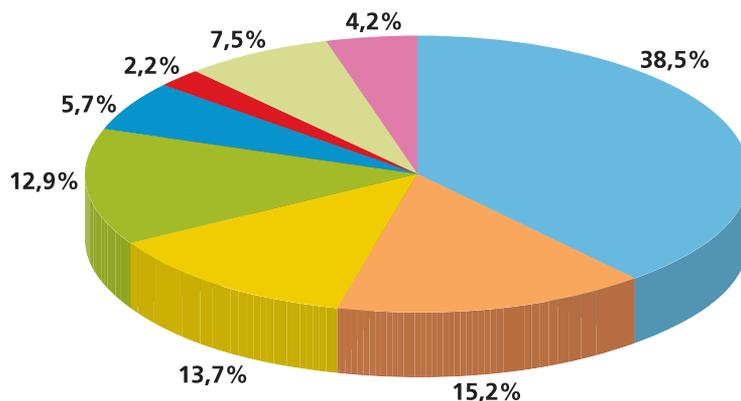
Les recettes de l'État = 23,2 %

Les recettes de l'État ont été perçues à hauteur de 34,5 M€, soit plus de 23,2 % des ressources de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit :

- des compensations fiscales qui sont versées aux collectivités locales suite aux décisions d'exonération sur la taxe professionnelle décidées dans le cadre des lois de finances. Elles se sont élevées à 22,7 M€ ;
- de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État pour un montant de 8,5 M€ ;
- d'autres recettes perçues à hauteur de 3,1 M€ correspondant principalement à la participation de l'État à la construction du CIRAM (1,6 M€), au fonctionnement des équipements culturels et au reversement du Fonds de Compensation de la TVA.

Autres recettes

D'autres recettes proviennent des partenaires de la CA2M (HAGANIS, TCRM...), d'autres collectivités (Région, Département) et des recouvrements divers (redevances et droits des services culturels...)



RECETTES TOTALES

- TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
- COMPENSATIONS FISCALES ET DOTATION DE COMPENSATION
- TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
- VERSEMENT TRANSPORT
- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
- AUTRES DOTATIONS ET SUBVENTIONS ETAT
- RECETTES PARTENAIRES (HAGANIS-TCRM)
- AUTRES RECETTES DIVERSES

ambitions

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles réalisées en 2005 se sont élevées à 152,4 M€ (+ 13,05% par rapport à 2004). Elles ont été couvertes par les recettes réelles et un fond de roulement de 3,5 M€.

Politiques communautaires = 61,2 %

La CA2M a consacré plus de la moitié de son budget (61,1 %) aux dépenses relatives aux politiques communautaires mises en œuvre dans le cadre de ses compétences.

Les transports urbains constituent le premier poste de dépenses de l'agglomération avec un montant de dépenses de 27,1 M€ soit 17,8% du budget communautaire.

La collecte et le traitement des ordures ménagères ont mobilisé plus de 24 M€, soit 15,8 % des dépenses réalisées en 2005.

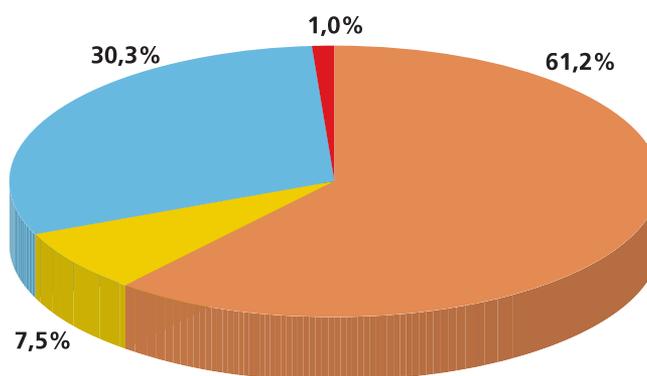
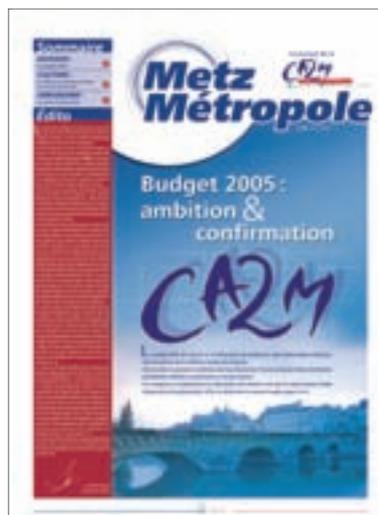
Le Conservatoire National de Région, l'École Supérieure d'Art, l'Opéra-Théâtre et les Musées de Metz, équipements culturels d'intérêt communautaire, ont fait l'objet de dépenses pour un montant de 15 M€ (9,8%) auxquels s'ajoutent 2,2 M€ de financement consacrés au projet du Centre Pompidou-Metz.

L'entretien et les investissements réalisés sur les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales se sont traduits par des dépenses pour un montant de 7,9 M€ (5,2 %).

Les autres dépenses communautaires ont principalement concerné :

- la participation de la CA2M au service départemental d'incendie et de secours pour 7,7 M€ ;
- l'enseignement supérieur et la recherche avec 4,2 M€ dont 2,4 M€ au titre de la finalisation des travaux de construction et d'aménagement du CIRAM ;
- les participations communautaires au financement du logement social (1,6 M€) et au développement économique (1,6 M€).

Du fait de la spécialisation fiscale et en fonction de l'importance des charges transférées, les communautés sont tenues de reverser une partie du produit de la taxe professionnelle prélevée au profit de leurs communes membres, le solde étant conservé pour financer les charges et le projet communautaire. Ainsi, sur 80,1 M€ de recettes perçues au titre de la TPU (y compris dotation et compensations), 46,1 M€, sont reversés aux communes membres par le biais de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire.



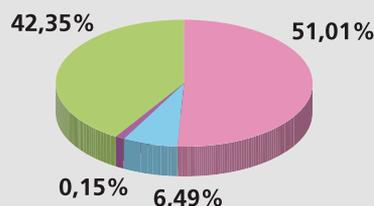
DÉPENSES TOTALES

- LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES
- LES DÉPENSES DE GESTION
- LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES
- LES DÉPENSES DIVERSES (DONT REMBOURSEMENT DE LA DETTE)

Gestion de l'institution = 7,5 %

Les dépenses directement liées au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération (personnel, élus, moyens généraux et communication) se sont élevées à 11,4 M€, soit 7,5 % des dépenses.

Enfin, en raison d'un faible endettement, les dépenses relatives au remboursement de la dette n'ont représenté que 0,9 % du budget 2005.



DÉPENSE AFFECTATION TP

- RESSOURCES DE TP AFFECTÉES À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES
- ATTRIBUTION DE COMPENSATION
- DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
- FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE TP

La CA2M prépare l'arrivée du TGV Est Européen

Le TGV Est Européen représente un formidable levier pour le développement économique et touristique de Metz Métropole. La CA2M a donc choisi de mettre en place un comité de pilotage baptisé Metz Métropole 320. Ce comité a pour objectif de fédérer les acteurs socio-économiques locaux autour de l'arrivée du TGV Est Européen en 2007 en créant une dynamique et en favorisant le partage d'initiatives et de projets.



TGV EST EUROPÉEN – DESIGN : CHRISTIAN LACROIX

Afin de mettre en évidence et préciser les impacts et développements de l'arrivée du TGV, quatre groupes de travail ont été mis en place et travaillent sur les thématiques :

- Développement économique
- Aménagements urbains, transports.
- Tourisme, culture et loisirs
- Enseignement supérieur et recherche

Ces groupes de travail agissent comme des catalyseurs de volontés. Ils sont un lieu d'échanges d'idées et de propositions et créent une synergie entre des acteurs qui ont pris l'habitude de travailler ensemble dans un unique objectif : faire du TGV Est Européen un outil de développement pour Metz Métropole.

Le 28 septembre 2005, la Ville de Metz et la CA2M ont adhéré au « Club 320 des amis du TGV Est Européen ». Cette démarche partenariale entre la SNCF et les collectivités vise à dynamiser la communication autour de l'arrivée du TGV, à anticiper cet événement et aussi à mieux préciser les services futurs du TGV Européen.



Créer un territoire d'opportunités

Au cours de l'année 2005, la CA2M a poursuivi sa mission d'accueil des entreprises, de promotion et d'animation du territoire, mais également de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'année 2005 est marquée par la définition de l'intérêt communautaire en matière de Zone d'Aménagement Concerté.



METZ-TECHNOPÔLE

ACCUEILLIR LES ENTREPRISES

Le bilan de l'année est satisfaisant puisque le nombre d'établissements implantés sur le territoire a augmenté de 1,4% par rapport à 2004. Avec 186 établissements créés, on compte, au 31 décembre 2005, 13 615 établissements sur le territoire de la CA2M.

L'année 2005 se caractérise par la poursuite des actions de coordination de l'accueil et du suivi des entreprises qui ont un projet, déjà présentes dans l'agglomération ou venant de l'extérieur. Hors salons, plus de 120 contacts ont été établis. 56% de ces contacts concernent des entreprises tertiaires, 36% le domaine du commerce et 8% des entreprises artisanales.

Au titre de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC), 11 716 m² de surfaces commerciales nouvelles ont été autorisées sur le territoire de la CA2M en 2005. 10% des demandes d'autorisations concernent le secteur alimentaire. En termes d'extension, près de 3 485 m² ont été autorisées, ainsi que 34 chambres d'hôtel supplémentaires.

EUROPLAZA

Sur la zone d'activité communautaire Metz-Technopôle, la CA2M a décidé le 26 septembre 2005 de céder au groupe F3P, investisseur commercial, un terrain d'une superficie de 52 000 m² pour un montant de 2 400 000 € HT. Une concession de la marque automobile BMW y verra notamment le jour.



ANIMER ET PROMOUVOIR METZ MÉTROPOLE

ANIMATION

Pour assurer l'animation et la promotion de Metz Métropole, la CA2M est actionnaire ou membre de plusieurs sociétés d'économie mixte ou d'associations. La Foire Internationale de Metz, par exemple, dont la CA2M est le premier actionnaire, a accueilli près de 550 000 personnes en 2005 pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 M€. En octobre, la CA2M a par ailleurs décidé la résiliation concertée au 31 décembre 2006 de l'actuel contrat de concession et de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole. Une consultation a donc été lancée.

Metz Congrès a accueilli 142 congrès en 2005, 41 643 visiteurs, soit 44 436 journées congressistes, auxquels s'ajoute une quinzaine d'événements organisés dans d'autres structures sur Metz Métropole.

PROMOTION

La CA2M participe à différents **salons professionnels nationaux et internationaux**. Ils sont les lieux de rencontres privilégiées pour promouvoir l'image du territoire et créer des relations d'affaires. En 2005, la CA2M a réitéré sa participation au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) aux côtés du Grand Nancy. Ce salon fut l'occasion de lancer la phase opérationnelle du Quartier de l'Amphithéâtre par la présentation du projet par André Nazeyrollas, Vice-Président en charge de l'urbanisme et Nicolas Michelin, urbaniste du projet.

Pour la première fois, la CA2M était présente au Salon des Entrepreneurs qui s'est tenu à Paris en janvier. Aux côtés de Moselle Développement, mais également d'autres agglomérations mosellanes, la CA2M a pu mettre en valeur la richesse des opportunités en matière de création d'entreprises sur le territoire mosellan.

Promouvoir et animer des filières économiques

en plein essor et porteuses d'emplois étant l'un des objectifs de la CA2M, celle-ci a été très active en 2005 dans son soutien aux métiers de la relation client :

- participation à l'organisation de la Journée Nationale Portes Ouvertes des Centres de la relation client qui a eu lieu en mars. Cette opération nationale déclinée en région a pour but de valoriser les métiers de la relation client auprès du grand public ;
- contribution à la création du Club des Professionnels des métiers de la relation client de Moselle, dénommé Viatis. Il a été créé le 21 mars 2005 et a pour vocation de promouvoir et valoriser les métiers de la filière et de favoriser les échanges professionnels. Tout en poursuivant son aide à travers un soutien financier, et afin de garder le territoire attractif pour de nombreux centres, la CA2M se positionne dorénavant en tant qu'accompagnateur de la filière.

Enfin, la CA2M a poursuivi sa politique de **soutien au monde économique** par l'intermédiaire de subventions. En effet, la commission « Développement Économique d'intérêt communautaire » a instruit 59 dossiers et octroyé 61 230 € aux manifestations ayant contribué au rayonnement de l'agglomération.



PARTICIPATION DE LA CA2M AU SALON MIPIM



CENTRE DE LA RELATION CLIENT



ARTISAN-BOULANGER

DÉVELOPPER LA CAPACITÉ FONCIÈRE

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la CA2M s'est substitué aux communes de Metz et de Marly pour la gestion, l'aménagement et la commercialisation des zones de Metz-Technopôle et de Marly-La Belle Fontaine.

Juin 2005 est une nouvelle étape dans ce domaine puisque le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) mixtes, étendant ainsi le champ d'action de la CA2M.

DES ZONES DÉJÀ EN ACTIVITÉ

- **ZAC districale d'activités de Marly (concédée à la SEBL)**

Le prix des parcelles reste inchangé :
à 22,26 € HT/ m² en secteur industriel
et à 28,66 € HT/ m² en secteur artisanal.

- **ZAC districale d'activités de La Maxe (concédée à la SEBL)**

- **ZAC de Marly-La Belle Fontaine (concédée à la SEBL)**

Le prix des parcelles reste inchangé :
38,40 € HT/ m² en secteur commercial
et 26,50 € HT/ m² en secteur artisanal.

- **Metz-Technopôle**

Des projets sont engagés sur l'ensemble des parcelles disponibles.

La CA2M accompagne les organismes concourant à l'aménagement de zones, à l'implantation des entreprises, ainsi qu'à la gestion et à la promotion de son espace économique.

DES ZONES EN PROJET

Trois opérations majeures pour l'agglomération ont fait l'objet de premiers travaux dès l'approbation, par la CA2M, de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace (Conseil du 27 juin 2005) : la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, le projet d'extension du Technopôle, et l'opération d'aménagement du site de Mercy.

Rappelons que désormais sont reconnues d'intérêt communautaire :

- **les ZAC nouvelles ayant une vocation** exclusivement économique dont la superficie totale est supérieure à 10 ha et qui comportent la création d'au moins 400 emplois,

- **les ZAC mixtes nouvelles ou en cours**, à l'exclusion des zones en cours d'achèvement, dont la superficie totale est supérieure à 20 ha et qui comportent la création d'au moins 400 emplois. La vocation économique doit être prépondérante, ce qui se traduit par une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) consacrée à l'habitat inférieure à 50%.

ZAC DE MARLY-LA BELLE FONTAINE





ILLUSTRATION 3D DU PROJET « QUARTIER DE L'AMPHITHÉÂTRE »

● ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre

Suite à la libération de vastes emprises foncières, le Quartier de l'Amphithéâtre offre la perspective de 258 000 m² à construire en équipements (34 000 m²), commerces et bureaux (96 000 m²) et logements (128 000 m²).

Les principaux acteurs de l'opération d'aménagement sont :

- Maître d'ouvrage : CA2M
- Aménageur : SAREMM (Société d'Aménagement et de Rénovation de Metz Métropole) ;
- Architecte urbaniste : ANMA (Agence Nicolas Michelin et Associés) ;
- Paysagiste : Paso Doble ;
- Bureau d'études VRD : OGI ;
- Bureau d'études HQE : Tribu.

Les atouts majeurs du site retenu pour accueillir ce projet sont :

- Une proximité immédiate de l'hyper-centre de Metz ;
- Une liaison directe avec la gare SNCF qui accueillera le TGV Est Européen en 2007 ;
- L'ouverture du Centre Pompidou Metz en 2008 ;
- Un futur Centre des Congrès ;
- Le parc de la Seille.

Le principal enjeu est de transformer ce territoire de 35 ha en véritable cœur de ville et d'agglomération en développant toutes les fonctions urbaines de centralité. Le montant total des dépenses pour l'aménagement de cette zone est estimé à 150 millions d'euros. Seul le dossier de création de cette ZAC avait été approuvé par la Ville de Metz. Aussi, la CA2M, durant la fin d'année 2005, s'est attachée à constituer le dossier de réalisation qui comporte : le projet de programme des équipements publics, le projet de programme global des constructions à réaliser et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement. Ce document a été finalisé en décembre 2005.

● Extension du Technopôle

Le Conseil de Communauté a décidé, le 24 octobre 2005, de lancer un marché d'études pour l'extension du Technopôle sur son secteur ouest, sur la partie opposée de l'avenue de Strasbourg.

La préparation de la consultation a été lancée en 2005. Cette démarche avait pour but de retenir une équipe (architecte, urbaniste, paysagiste) chargée d'établir un diagnostic, d'élaborer le projet d'aménagement sur le site (110 ha) et d'en établir le plan directeur. Ce dernier devra exprimer le parti d'aménagement qui aura été retenu par la CA2M et la Ville de Metz.

● Aménagement du site de Mercy

Ce site d'environ 54 ha a été retenu pour accueillir le nouvel hôpital (CHR Metz Thionville).

Pour la CA2M, l'enjeu est d'étudier la mise en place d'un outil opérationnel permettant :

- d'équiper le CHR qui ouvrira en 2010 ;
- d'équiper également le projet de maternité ;
- d'accueillir les programmes d'accompagnement ;
- d'implanter un pôle d'activités tertiaires et de services.

Rappelons que le site d'aménagement retenu pour accueillir le Centre Hospitalier Régional se situe sur deux communes distinctes : Ars-Laquenexy et Peltre, communes adhérentes à deux communautés différentes, respectivement la CA2M et la Commune de Communes du Val Saint-Pierre.

À la fin de l'année 2005, un montage administratif et pré-opérationnel a été étudié. Les premières réflexions ont naturellement orienté la CA2M vers une procédure de ZAC, associée à une procédure de déclaration d'utilité publique, la ZAC devant être portée par un syndicat mixte.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un vecteur fort du développement économique de la CA2M et du renforcement de sa compétitivité.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Dans le domaine de la recherche industrielle, la CA2M a décidé le 24 octobre 2005 d'adhérer au pôle de compétitivité « Matériaux Innovants et Produits Intelligents ». Elle siège donc au sein de l'un des quatre collèges du conseil de surveillance et a émis le souhait d'accueillir l'association MIPI au CIRAM (Centre d'Innovation et de Recherche franco-allemand Associé de Metz). Outre son rôle de conseil, la CA2M s'impliquera dans le financement du pôle de compétitivité.

Dans sa démarche de soutien à la recherche, la CA2M a choisi de souhaiter la bienvenue aux chercheurs étrangers qui sont de plus en plus nombreux sur Metz Métropole. Pour assurer le meilleur des séjours à ces scientifiques et à leur famille, la CA2M a organisé avec la Ville de Metz une réception le 15 avril 2005 à l'Hôtel de Ville de Metz.

La Commission « Enseignement-Supérieur et Recherche » a étudié quatre dossiers de demandes de subvention relatifs à des projets de recherche, conduisant au versement de 20 000 € d'aides.



JEUNE CHERCHEUR ÉTRANGER ET SA FAMILLE



LE CIRAM ACCUEILLE LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ MIPI

Depuis 2003, la CA2M soutient la **Fête de la Science**. Devant le succès grandissant de cette opération, la CA2M a choisi de jouer à nouveau un rôle essentiel dans l'organisation de la Fête de la Science 2005 qui s'est déroulée du 10 au 16 octobre 2005. Partenaire actif de la coordination régionale sur le territoire de l'agglomération, la CA2M a sensibilisé les porteurs de projets à la manifestation et a coordonné toutes les actions de communication et de promotion. Metz Métropole a donc été un carrefour d'échanges grâce aux expositions, conférences, visites de laboratoires et autres spectacles.

Ces 23 manifestations réparties sur 15 lieux de l'agglomération ont permis d'accueillir plus de 17 000 visiteurs, ce qui place l'agglomération en position de leader au niveau régional pour l'organisation de cette manifestation.



LA VIE ÉTUDIANTE

La CA2M a également fortement soutenu le PUE (Pôle Universitaire Européen) dans l'organisation de **l'espace accueil étudiants** qui s'est déroulé en deux temps, d'une part sur l'île du Saulcy en juillet et d'autre part en gare, en septembre. La CA2M et les partenaires de la vie étudiante se sont associés pour répondre à tous les besoins des futurs étudiants en un seul et unique lieu. Cet espace a accueilli près de 1 600 personnes.

La Commission « Enseignement-Supérieur et Recherche » a étudié 50 dossiers de demandes de subvention relatifs à la vie étudiante et a octroyé 15 050 € d'aides dans ce cadre.



ESPACE ACCUEIL ÉTUDIANT

CHIFFRES CLÉS

- **1** université pluridisciplinaire et **8** grandes écoles
- **33** laboratoires dont **6** labellisés CNRS et **2** équipes associées à l'INRIA
- **575** enseignants - chercheurs
- **600** doctorants

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2000/2006

La CA2M participe activement au volet universitaire du IV^e Contrat de Plan État Région qui prévoit la construction de plusieurs bâtiments destinés à améliorer et développer l'accueil des étudiants à Metz.

Le CIRAM, Centre d'Innovation et de Recherche franco-allemand Associé de Metz dont la CA2M a été le maître d'ouvrage, a été livré. Cet établissement accueillera les projets des laboratoires de l'ENSAM, de l'ENIM, des universités de Metz et de Nancy dans le domaine du génie mécanique, industriel et des matériaux et va permettre le rapprochement entre les laboratoires, les grands groupes internationaux et les PME locales.

Des travaux de conformité et de maintenance ont été votés à hauteur de 51 000 € en investissement pour les établissements d'enseignement supérieur Georgia Tech Lorraine et ESITC.

Enfin, dans le **cadre du déménagement de l'ENIM** du Saulcy au Technopôle, le Conseil Général de la Moselle a désigné Architecture Studio comme équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, opération à laquelle la CA2M participe doublement en mettant à disposition le terrain à bâtir et en finançant le projet à hauteur de 3 993 000 euros.



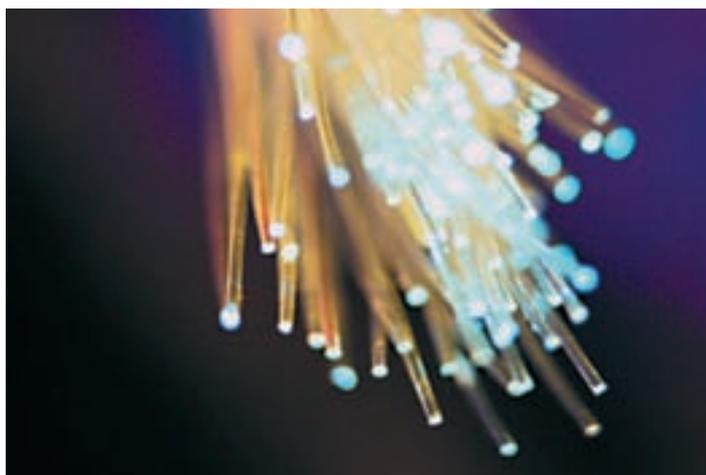
LE RÉSEAU HAUT-DÉBIT TRANSFÉRÉ

L'exploitation du réseau Haut-Débit de la CA2M s'est poursuivie durant l'année 2005 par la mise à disposition aux quatre opérateurs clients de la CA2M du réseau de fibres optiques développé depuis l'année 2003.

Le montant des travaux de maintenance et extensions réalisés en 2005 s'est élevé à 48 085 € HT et les recettes de location se sont élevées à 77 008,64 € TTC. La CA2M a versé 109 312,50 € HT à la Ville de Metz pour la location des gaines et fourreaux.

Au terme d'une étude d'opportunité qui s'est déroulée sur plusieurs mois, la CA2M a décidé de céder son réseau à compter du 1^{er} janvier 2006 au Conseil Général de la Moselle afin d'éviter de voir deux collectivités investir sur un même territoire pour y développer le Haut-Débit.

Cette décision a été prise par le Conseil de Communauté en juin 2005 et le prix de cession a été fixé à 1 029 094,43 € HT correspondant au montant total des frais engagés par la CA2M dans cette activité. La CA2M a décidé par ailleurs de collaborer avec le Conseil Général aux études à mener sur son territoire pour y déterminer les besoins et perspectives en matière de télécommunications à Haut-Débit.



Le futur Mont Saint-Quentin se dessine...

Définition d'un projet de mise en valeur du Mont Saint-Quentin et réflexion sur la mise en œuvre d'une compétence « Développement touristique » sont les deux actions qui ont marqué l'activité de l'année 2005.

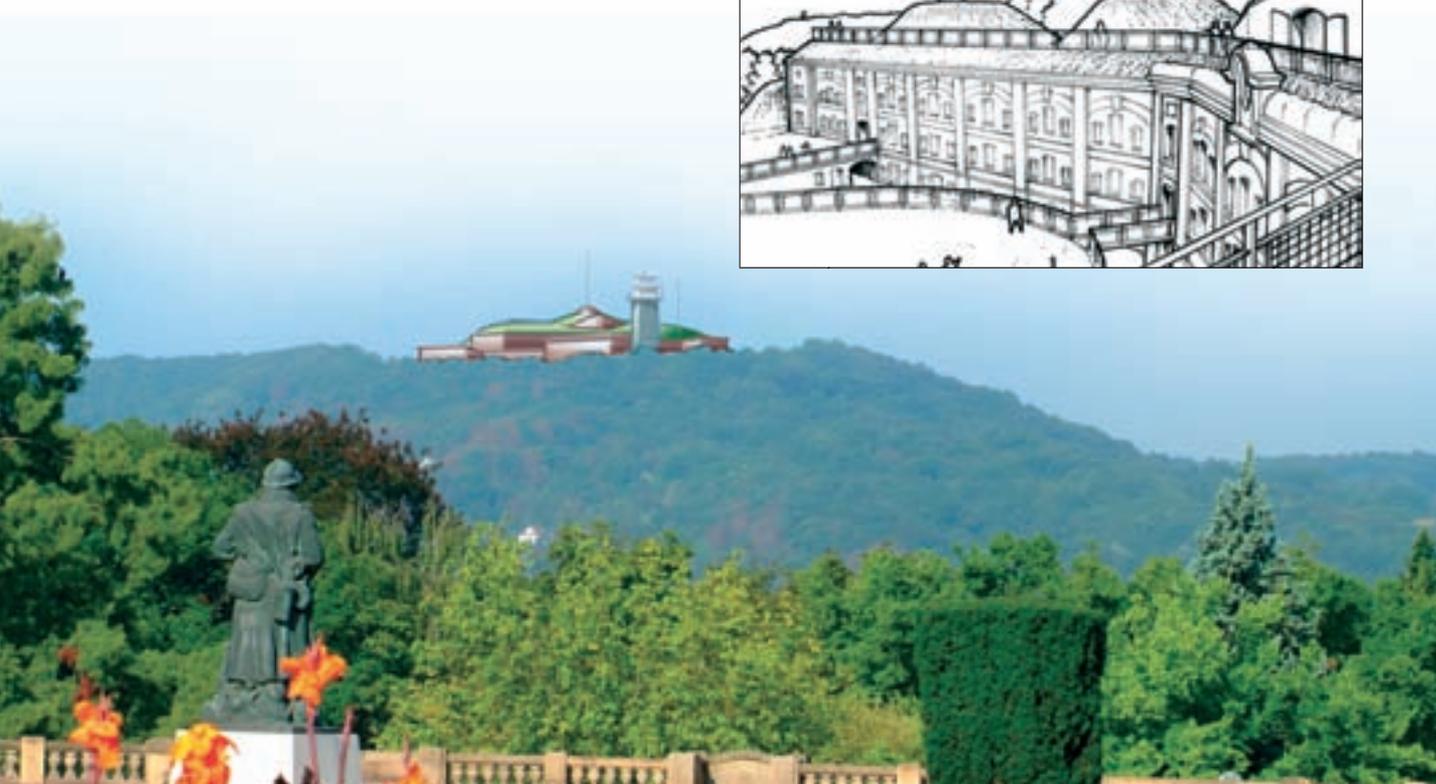
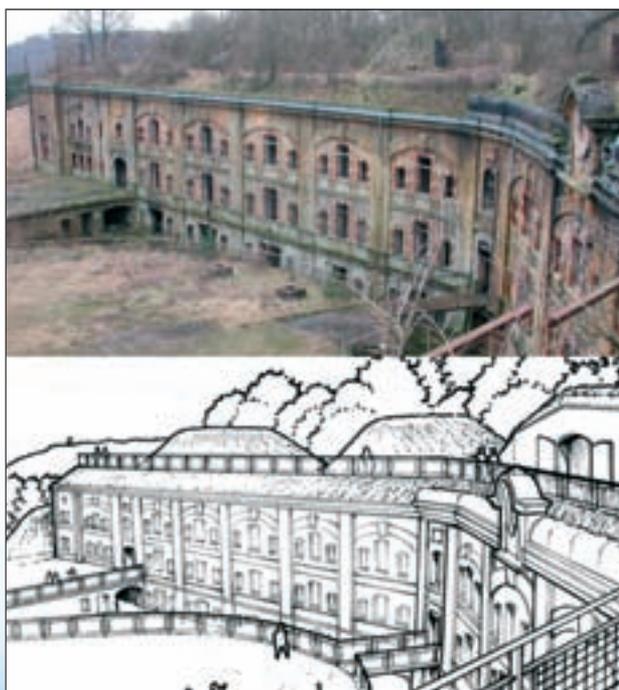
RÉHABILITATION ET MISE EN SÉCURITÉ DU MONT SAINT-QUENTIN

En 2004, la CA2M lançait une étude de diagnostic technique pour la mise en sécurité et le traitement des sites et ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin. Principal objectif : déterminer des actions et un programme de mise en sécurité et d'aménagement global du site en vue pour une ouverture au public. Au vu de ce diagnostic, un schéma d'aménagement d'ensemble, accompagné de différentes phases de réalisation, a été proposé. Ce projet a été approuvé par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 12 décembre 2005. Cette année marque donc le lancement de ce projet phare qui représentera des investissements financiers et humains importants à mener sur les 15-20 années à venir.

Descriptif du projet :

- Une première phase mettra en sécurité le site avec la construction des garde-corps et des ouvrages de sécurité, le dégagement du groupe fortifié du Saint-Quentin, la démolition des bâtiments dangereux, la consolidation de certains ouvrages, ainsi que la mise en lumière des silhouettes du Fort Girardin et du Fort Diou pour un montant évalué à **7 M€** ;

- Une seconde phase permet une requalification des ouvrages et un aménagement du site proposant des aménagements extérieurs (création de nouveaux parcs de stationnements, de chemins complémentaires, aménagements paysagers spécifiques) pour un montant estimé à **7 M€ TTC** ;
- Une troisième phase concerne la réhabilitation et la consolidation des constructions altérées avec la réhabilitation de certaines constructions destinées à des usages culturels et la réalisation d'aménagements d'agrément ou utilitaires sur le site pour un coût total de **10 M€ TTC**.



Une des premières actions concrètes de cet aménagement du Mont Saint-Quentin a été l'acquisition (pour un montant de 40 000 € HT) des trois pavillons France Télécom situés sur le site. Ces bâtiments ont été démolis au cours de l'été 2005 pour un coût de 23 460 € TTC.

En effet, le maintien de trois habitations à un endroit stratégique du site apparaissait peu compatible avec les objectifs de classement, définis par l'État, visant à sauvegarder la qualité paysagère du lieu, et aurait engendré des risques de nuisances, de vandalismes dus à une inoccupation des locaux.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération a également installé des équipements sur ce site afin de veiller à une plus grande préservation de l'espace naturel par la mise en place de barrières pivotantes, de corbeilles...

De plus, l'approbation du projet de valorisation du site par le Conseil de Communauté a permis la poursuite des négociations avec l'Etat-Défense sur l'acquisition des emprises militaires, situées au cœur du site classé, phase préalable au lancement du projet de mise en sécurité.



LES PAVILLONS FRANCE-TELECOM ONT ÉTÉ DÉMOLIS À L'ÉTÉ 2005

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

LES SENTIERS DE BALADES ENTRETENUS

En 2005, le Club Vosgien de Metz et la Fédération Française de Randonnée Pédestre ont procédé à l'entretien des sentiers balisés de randonnée de la Carte des balades nature éditée par la CA2M. Cette carte est toujours disponible dans l'ensemble des mairies des communes membres ainsi que dans les organismes de promotion touristique.



En 2005, une étude portant sur la définition d'une stratégie de développement touristique à l'échelle de l'agglomération messine a été lancée. Cette dernière a pour objet, à partir d'un diagnostic touristique, de déterminer des axes forts permettant ainsi à la CA2M de se positionner sur sa compétence Tourisme.

À la suite de ce diagnostic, des groupes de travail, associant des acteurs touristiques locaux, des institutionnels, des professionnels, se sont réunis autour de thématiques émergentes comme le tourisme urbain, la vocation « loisirs » des habitants.

Il s'agissait d'approfondir des pistes de développement étayant l'élaboration d'une stratégie touristique qui tiendra compte des opportunités suivantes : l'arrivée du TGV en 2007 et le Centre Pompidou-Metz en 2008. Elle mettra l'accent sur une stratégie de déclinaison de filières pour renouveler et élargir l'offre actuelle.

Cette étude devra venir appuyer la définition de l'intérêt communautaire en matière de compétence « Développement touristique ».



CHIFFRES CLÉS DES BALADES NATURE

- 408 km de chemins balisés
- 900 balises
- 700 flèches directionnelles
- 40 plaques directionnelles

La mise en place du SCoT se profile

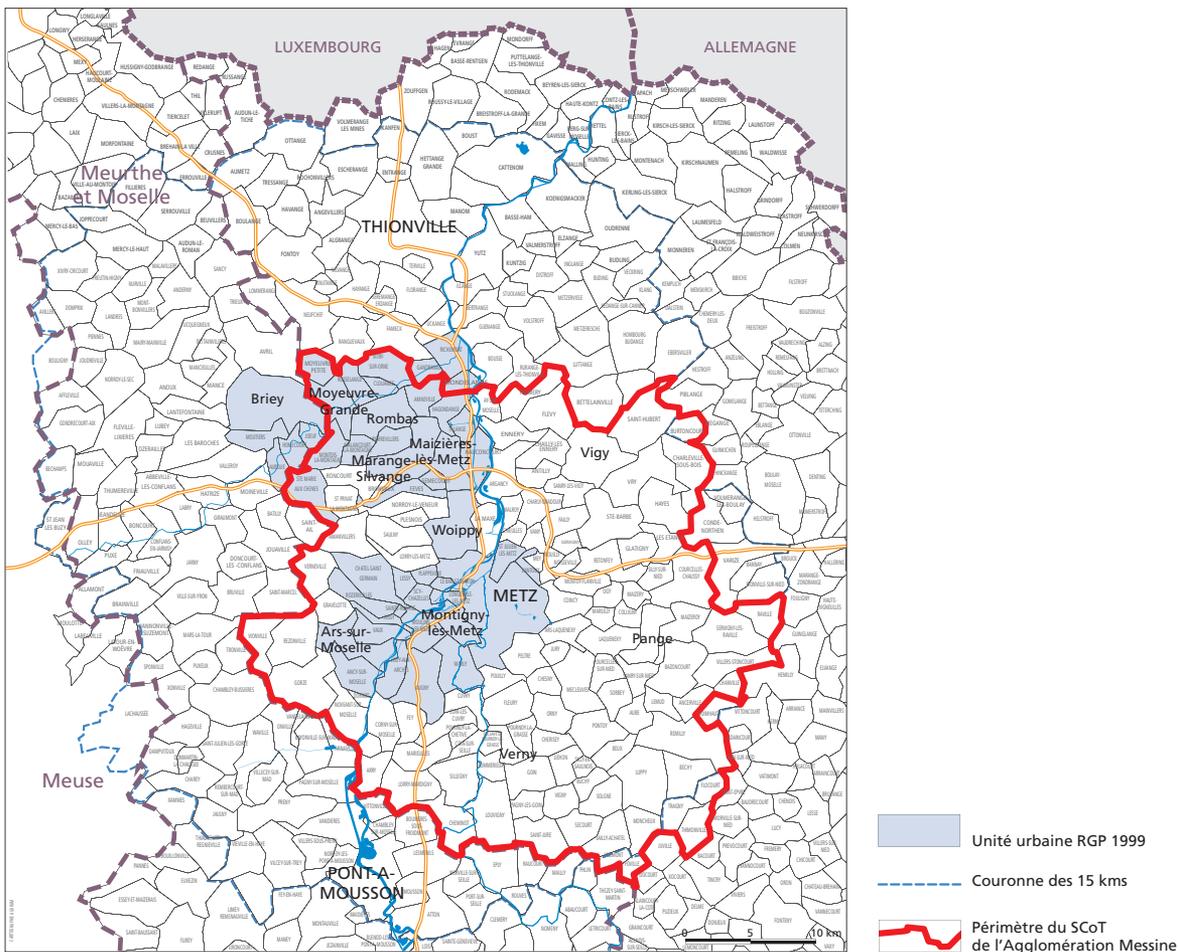
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le périmètre du SCoT de l'agglomération messine a été défini en 2002 : il rassemble 151 communes pour près de 375 000 habitants.

Depuis, la CA2M suivait l'évolution de l'intercommunalité sur ce territoire. En 2005, elle a constaté une structuration des communes couvertes par le SCoT en EPCI, ce qui rend favorables les conditions de constitution de la structure chargée de l'élaboration et de la gestion de ce document de planification.

Aussi, la CA2M a-t-elle pris l'initiative d'engager la démarche visant la création du futur Syndicat Mixte en sollicitant le Préfet, par délibération en date du 12 décembre 2005, afin qu'il fixe la liste des communes et EPCI intéressés le composant.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral, les réflexions ont été initiées sur la formalisation du syndicat en vue d'accompagner les démarches de concertation à conduire avec l'ensemble des partenaires de ce nouveau territoire de coopération.



LES PLANS LOCAUX D'URBANISME



Dans le cadre de la procédure prévue à l'Article 123-9 du Code de l'Urbanisme, la CA2M est consultée au titre d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) de ses communes adhérentes mais également sur ceux des communes limitrophes. En 2005, le Conseil de Communauté a ainsi émis son avis sur les projets des communes de Noilly et de Coincy.

NOUILLY

Le PDU en route vers l'approbation

En 2005, la CA2M continue de moderniser son réseau de transports urbains : adaptation des lignes, équipement de tous les nouveaux véhicules pour accueillir les Usagers en Fauteuil Roulant. La fin de l'année marque une étape importante dans la révision du Plan de Déplacements Urbains : l'enquête publique.

LA RÉVISION DU PDU SOUMISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

L'extension du périmètre de la CA2M (10 communes au 1^{er} janvier 2000 - 38 au 1^{er} janvier 2005) et la loi «Solidarité et Renouvellement Urbains» SRU du 13 décembre 2000 ont imposé la révision du PDU approuvé en 2000 ; cette révision doit être effective avant juillet 2006.

Les travaux de révision, décidés par délibération du 29 septembre 2003, ont été confiés à un Comité de Pilotage auquel ont été associés les services de l'État, de la Région Lorraine et du Département de la Moselle. Courant 2005, ce Comité de Pilotage s'est réuni à 12 reprises et ce projet du PDU révisé a été présenté au Conseil de Communauté de la CA2M, qui l'a arrêté en juin 2005.

Du 8 novembre au 21 décembre 2005, le projet a ensuite été soumis à enquête publique. Les habitants de l'agglomération étaient invités à s'exprimer sur le projet via les registres d'enquêtes présents dans les 38 mairies de l'agglomération et au siège de la CA2M. Ils pouvaient également rencontrer les membres de la Commission d'enquête au cours des 18 permanences qu'ils ont assurées sur 15 communes de la CA2M ou envoyer leurs remarques par courrier ou par mail (une adresse de messagerie avait été spécialement créée pour l'enquête publique). Enfin, six panneaux d'exposition présents sur les lieux de permanence de la commission d'enquête et au siège de la CA2M permettaient au grand public de mieux appréhender ce projet.

En cas d'avis favorable émis par la commission d'enquête, le Conseil de Communauté de la CA2M délibèrera début 2006 sur ce PDU révisé.



Concernant le volet «développement des transports collectifs urbains», le Comité de Pilotage a dirigé en 2005 les études relatives à :

- l'élaboration de l'avant-projet d'un premier tronçon de site propre sur les avenues de Plantières et de Strasbourg, et la rue Belletanche (opération anticipée en raison des projets de développement des quartiers sud-est de Metz). Trois scénarios ont été retenus ;
- la définition d'un réseau global de transports collectifs en site propre ;
- l'insertion urbaine de ce réseau de sites propres.



UN RÉSEAU EN CONSTANTE ADAPTATION

La CA2M est l'Autorité Organisatrice des transports à l'intérieur du Périmètre de Transports Urbains (PTU) qui coïncide avec le territoire communautaire. Elle détermine ainsi les lignes de bus, les fréquences de rotation, les arrêts et les tarifs. Depuis le 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2010, la CA2M délègue l'exploitation complète du réseau à la société d'économie mixte locale TCRM (Transport en Commun de la Région Messine) dont elle détient 60 % du capital. La subvention d'exploitation allouée à la SAEML TCRM a représenté 19,7 millions d'euros en 2005.

CRÉATION ET ADAPTATION

Le 4 avril 2005, la création de la navette 115 a permis de desservir Ars-sur-Moselle, dernière commune entrée dans la CA2M.

La CA2M a également procédé à l'adaptation de divers services :

- **Ligne 106 (Saint-Privat-la-Montagne / Amanvillers / Lorry-lès-Metz)**
Prolongement du premier service du matin, en période blanche (6h57 au départ de Saint-Privat-la-Montagne) à destination de Metz (service direct). Correspondances calées exclusivement sur l'antenne 29 pour améliorer la lisibilité du réseau.
- **Ligne 109 (Vantoux / Nouilly / Noisseville)**
Suppression du service à la demande au 1^{er} juillet 2005 et adaptations diverses de la ligne permettant d'assurer le transport des élèves des écoles primaires de Vantoux, Nouilly et Noisseville.



ACQUISITIONS

En 2005, le Conseil de Communauté a décidé de procéder à l'acquisition de 10 autobus standard surbaissés pourvus d'équipements anti-pollution et de la climatisation (pot catalytique et filtre à particules). Ces nouveaux autobus, livrés en juin 2006, seront tous équipés pour accueillir les Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) : emplacement réservé au fauteuil et palette rétractable. L'acquisition de six minibus supplémentaires bénéficiant d'équipement UFR a également été décidée.

Parallèlement à ces acquisitions, la CA2M a procédé à un 1^{er} recensement des arrêts des lignes 1 et 3 du réseau pour réaliser toutes les adaptations de voiries nécessaires à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux arrêts d'autobus.



INTERMODALITÉ

En matière de développement de l'intermodalité, la CA2M, dans le cadre d'un partenariat avec la Région et les autres Autorités Organisatrices de Lorraine, a assisté à 24 réunions, afin d'élaborer les différents documents qui devront être annexés aux appels d'offres billettiques.

Objectif : permettre aux usagers d'emprunter tous les transports collectifs de Lorraine (car, bus, train, tram) avec une seule et unique carte de transport.

CHIFFRES CLÉS

- **17,1 millions** de voyageurs transportés
- **7 millions** de km parcourus
- **47 lignes et services** se décomposant comme suit :
 - 15 lignes principales ;
 - 15 navettes ;
 - 5 minilignes ;
 - 11 services spécifiques ;
 - 1 service PMR.
- **154 autobus**, dont 17 minibus et 4 midibus (76 véhicules sont équipés de pot catalytique et de filtre à particules)

Entre entretien de la voirie actuelle et projets futurs

LE TCSP ET L'AVENUE DE LA SEILLE À L'ÉTUDE

TCSP

L'aménagement d'un axe en site propre pour les transports collectifs reliant Woippy à Metz Borny-Technopôle est l'une des opérations prioritaires du Plan de Déplacements Urbains. L'année 2005 a donc été marquée par le lancement de la concertation préalable permettant de recueillir l'avis et les suggestions du public sur l'élaboration de cet axe de TCSP sur le tronçon Plantières-Strasbourg-Belletanche.

Cette phase de concertation préalable a débuté en avril 2005 par l'organisation d'une exposition de sept panneaux expliquant le contexte et les différents scénarii envisagés dans ce projet. Elle a été suivie en mai par une réunion de concertation publique à Metz Plantières afin d'aller à la rencontre des habitants et recueillir leurs réactions sur le projet.

Parallèlement, diverses études ont été lancées :

- la réalisation d'un dossier d'enquête publique avec étude d'impact a été confiée au CETE de l'Est ;
- l'AGURAM et le CETE de l'Est se sont vu confier l'étude des reports de trafic liés à la mise en place du TCSP sur le tronçon Plantières-Strasbourg-Belletanche. Les conclusions de cette étude ont été rendues en septembre 2005. Elles ont conduit à envisager la création d'une voie reliant l'avenue de Plantières à la rue du Pont Rouge en empruntant partiellement la rue des Frères Lacretelle. Cette voie permettrait d'offrir une solution de dégagement rapide aux véhicules entrants et sortants du centre-ville.

Un bilan provisoire de la concertation a été tiré en octobre et le Conseil de Communauté a autorisé la poursuite des études détaillées de la construction du TCSP de l'Avenue de Plantières à la rue de Belletanche.

AVENUE DE LA SEILLE

Le 27 juin 2005, le Conseil de Communauté de la CA2M a confirmé l'intérêt communautaire de l'avenue de la Seille, ex VR 413 (de la RN 233 à la Rode Sud). Cette avenue avait déjà fait l'objet d'une étude en 1996 afin d'en envisager les aménagements potentiels. Devant les projets ou réalisations importantes et nouvelles qui se sont dessinés à proximité de cet axe (le palais omnisport « les Arènes », le nouveau Quartier de l'Amphithéâtre avec le futur Centre Pompidou-Metz, l'extension future du Technopôle, l'aménagement de la ZAC de Mercy avec le nouveau CHR...), la CA2M a décidé de confier l'actualisation de cette étude à l'AGURAM. L'objectif est d'articuler les caractéristiques techniques du projet au regard des nouveaux trafics prévisionnels intégrant les projets de développement urbain et les contraintes nouvelles de liaison ou de raccordement avec le réseau existant ou futur. L'AGURAM a rendu les conclusions de cette étude de faisabilité en septembre 2005.



FINANCEMENT, MAINTENANCE, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La CA2M a participé, dans le cadre du Contrat de Plan, au financement de la section urbaine de la Rode Sud de Metz (A4 – RD 913) pour un montant de 211 480,00 € TTC pour l'année 2005.

La maintenance et l'entretien des espaces publics des zones Metz-Technopole et Marly-La Belle Fontaine ont été effectués pour un montant de 213 751,43 € TTC. L'éclairage public a représenté une somme de 23 474,41 € pour ces deux zones d'activités.

ROCADE SUD DE METZ



Habitat et insertion, deux préoccupations communautaires

2005 marque la volonté pour la CA2M d'apporter son soutien en termes d'équilibre social de l'habitat et d'œuvrer en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT RÉVISÉ

Les évolutions législatives ont remis en cause l'économie générale du Programme Local de l'Habitat approuvé par le Conseil de Communauté en décembre 2002. La CA2M a donc décidé d'engager sa révision afin d'actualiser ce cadre de référence et de prendre

en compte l'ensemble du territoire communautaire (délibération en date du 27 juin 2005).

D'un coût total estimé à 80 000 €, cette prestation bénéficie d'une contribution du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 32 200 €.

UN SOUTIEN CONCRET À L'HABITAT SOCIAL

Dans le cadre de son soutien à l'habitat social, la CA2M a engagé plusieurs actions :

- accompagnement significatif des efforts des Villes de Metz et de Woippy dans le cadre de leurs projets de renouvellement urbain. Le Conseil de Communauté a approuvé le 12 décembre 2005 les modalités conventionnelles de partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) destinées à mobiliser les concours financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Sur la période 2004-2008, la CA2M consacrera ainsi 4,9 M€ et 5,59 M€ aux démolitions, réhabilitations et constructions de logements sociaux prévues respectivement dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU) de Metz-Nord/Woippy et de l'ORU de Metz-Borny.
- Subventions d'un montant de 271 270 euros qui ont contribué à la construction de 30 logements sur Marly, à l'acquisition-amélioration de 6 logements sur Metz, à la démolition de 68 logements sur Metz, à

la réhabilitation de 63 logements du parc immobilier privé conventionné ;

- Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Sur la base d'une contribution à hauteur de 0,23 €/habitant, la cotisation communautaire s'est élevée à 51 074,03 € au titre de l'année 2005 ;

- Accord de garanties aux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société BATIGÈRE-SAREL (3 emprunts), l'OPAC de Metz (1 emprunt), l'OPHLM de Montigny-lès-Metz (3 emprunts), la Société Anonyme d'HLM LOGIEST (5 emprunts), la Société Anonyme d'HLM Est Habitat Construction (1 emprunt) et la Société Anonyme d'HLM Présence-Habitat (1 emprunt). Il s'agit de financer la réhabilitation de 557 logements, l'acquisition-amélioration de 39 logements et la construction de 98 logements neufs. Le montant total garanti s'élève à 8 219 306 €.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, DES JEUNES AU CŒUR DES ÉTUDES

La CA2M a mené en 2004 des réflexions sur les perspectives de création d'une Mission Locale d'agglomération. Cette étude avait mis en exergue les difficultés d'appréhension des modalités pratiques de mise en œuvre d'un tel projet. Dès lors, la réalisation d'un audit complet est apparue comme le préalable indispensable à une quelconque réforme du mode d'organisation territoriale et de fonctionnement des Missions Locales et PAIO remplissant actuellement cette mission d'insertion sur les bassins d'emploi de Metz et Metz-Campagne. À l'issue d'une procédure de consultation, l'étude confiée au cabinet spécialisé GESTE a démarré en septembre 2005. Attendu dans le courant du second semestre 2006, le rendu de cette étude devra apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de positionnement de la CA2M lui permettant d'éclairer un exercice circonstancié de sa compétence.

Par ailleurs, la CA2M a souhaité prolonger le partenariat engagé en 2004 avec l'INSEE en acceptant de participer à la mise en place d'un tableau de bord de suivi annuel des problématiques de pauvreté et de précarité en Lorraine destiné à garantir la pérennité et l'actualisation des informations recensées et formalisées à l'occasion de l'étude globale publiée l'an passé.

Enfin, la CA2M a participé au suivi et évaluation du fonctionnement du dispositif d'accueil des victimes à l'Hôtel de Police de Metz et a contribué au financement, à hauteur de 7 000 €, d'un poste de travailleur social en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général.

Poursuivre les efforts de valorisation

Compétente depuis 2002 en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la CA2M, après avoir intégrée en 2005 la commune d'Ars-sur-Moselle, a atteint son rythme de croisière. Elle assure en régie, dans le cadre de ses activités journalières, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Elle participe également au traitement et à la valorisation des déchets collectés et met en place auprès des administrés une sensibilisation aux gestes du tri et à la protection de l'environnement qui passe par une communication active et ciblée.

UNE COLLECTE ORGANISÉE ET PERFORMANTE

En 2005, la CA2M a intégré la commune d'Ars-sur-Moselle dans son territoire et a donc collecté en régie 38 communes. Elle a assuré la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective (sauf sur la ville de Metz où cette prestation est déléguée à la société SOMERGIE) ainsi que la collecte des objets encombrants.

La collectivité assure également la distribution des sacs poubelles auprès de tous ses habitants. Cette prestation est assurée par la société SOMERGIE dans le cadre de sa délégation de service public sur la ville de Metz.

Des services complémentaires sont maintenant bien utilisés par l'habitant ou par les mairies :

- la mise à disposition de composteurs,
- la mise à disposition de bennes à déchets verts pour les services municipaux des communes
- la mise à disposition de contenants de collecte à l'occasion des manifestations organisées par les communes
- les six déchèteries installées sur le territoire.

Le bilan global (collecte et traitement) laisse apparaître une augmentation de 10,32 % du coût entre 2004 et 2005. À l'inverse des années précédentes, les frais de collecte (+ 11,36 %) et de fourniture de sacs poubelles (+ 43,34 %) se cumulent à l'augmentation des frais de traitement (+ 2,56 %) et de la participation aux déchèteries (+ 21,20 %).



CHIFFRES CLÉS

- **71 750 tonnes** d'ordures ménagères collectées (+ 0,82 %)
- **9 850 tonnes** de déchets recyclables (-3,24 %)
- **5 770 tonnes** de verre en apport volontaire (+ 5 %)
- **1 270 tonnes** d'encombrants (+ 5,13%)
- **39 780 tonnes** de déchets en déchèteries (+ 6,19%)
- **442 000 usagers** dans les déchèteries (+ 41,15 %)

DES ÉQUIPES REGROUPÉES POUR UN SERVICE OPTIMISÉ

2005 a été marquée par divers travaux et projets visant à fédérer les équipes du Pôle Environnement-Déchets sur un même site et offrir aux agents des locaux modernes, fonctionnels et agréables à vivre.

1^{ère} étape en avril 2005 : déménagement de deux équipes de ripeurs dans de nouveaux vestiaires aménagés sur le site d'HAGANIS.

2^e étape : projet de construction d'un Centre Technique Communautaire. Une tranche annuelle de 1 M € a été budgétée afin de mener des études sur la construction de ce centre.

Courant 2005, la CA2M s'est lancée à la recherche d'un terrain adapté à ce type d'activité :

- assez vaste pour accueillir les véhicules et servir d'entrepôt ;
- offrant un accès routier aisé et assez proche du centre de valorisation des déchets ;
- suffisamment éloigné des habitations pour protéger les riverains des nuisances sonores liées à l'activité.

Le Centre Technique Communautaire sera donc construit sur un terrain d'une surface de 20 000 m² sur la ZAC de la Petite Voëvre à Metz, en limite de l'Actipôle. Cette ZAC présente également l'avantage d'accueillir plusieurs structures aux activités similaires : plateforme de compostage (Somergie), recyclage des métaux (Marchal), déchèterie. La mise en œuvre de ce projet continuera durant les années à venir, l'objectif étant de pouvoir disposer du Centre Technique Communautaire au printemps 2008.



Un réseau surveillé pour un service optimal

Au cours de l'année 2005, la CA2M a mené diverses actions dans un objectif de fonctionnement optimal du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans les communes membres. HAGANIS, régie communautaire depuis le 1^{er} janvier 2005, a assuré pour le compte de la CA2M la collecte et le traitement des eaux usées dont la redevance est fixée à 0,94 € par m³.

LE RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES SOIGNÉ

La collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales sont divisés en 3 parties :

ENTRETIEN

L'entretien des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage avec notamment le curage des avaloirs) est assuré par HAGANIS dans le cadre de ses missions statutaires. À ce titre, elle a perçu une contribution de la CA2M fixée à 1 769 000 € TTC pour l'année 2005.



MAINTENANCE

La maintenance des réseaux pluviaux consiste en petits travaux de réparation des ouvrages confiés à HAGANIS par la CA2M par convention, pour un montant forfaitaire de 264 000 € TTC pour l'année 2005. Sont définies, pour chacun des ouvrages pluviaux, la nature et la fréquence des interventions effectuées.

AMÉLIORATION ET EXTENSION

L'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CA2M. L'enveloppe annuelle consacrée à ces investissements est fixée à 3 262 000 € TTC. Pour 2005, il s'agit notamment de la pose d'un collecteur à Metz, de la création d'un bassin de rétention à Moulins-lès-Metz ou de la pose de canalisations à Scy-Chazelles.

2006 À L'HORIZON

Afin de préparer 2006, diverses études ont été programmées. Le Conseil de Communauté, lors du vote du Budget Primitif le 29 mars 2005, a accordé une enveloppe de 80 000 € TTC pour financer des études permettant notamment de préparer le programme d'investissement futur. Certaines études importantes ont été engagées en fin d'année et se poursuivront en 2006.



HAGANIS, l'établissement public opérateur du traitement des déchets ménagers et de l'assainissement

Régie d'exploitation de la CA2M depuis le 1^{er} janvier 2005, HAGANIS est pilotée par un Conseil d'administration où les élus de l'agglomération sont majoritaires. Cet établissement public industriel assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services de valorisation des déchets ménagers et assimilés (hors collectes), et de l'assainissement. En 2005, ces deux missions ont mobilisé 264 collaborateurs.

CHIFFRES CLÉS

- 11 550 tonnes de matériaux à recycler triés
- 93 200 tonnes de déchets valorisés énergétiquement
- 198 000 MWh de chaleur ont été produites et livrées à l'Usine d'Électricité de Metz

Pour l'assainissement, HAGANIS est chargée de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport, et à l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

L'essentiel des effluents représentant une pollution estimée à 296 000 équivalents-habitants, a été traité par la station d'épuration principale (rue du Trou-aux-Serpents, à La Maxe). L'efficacité remarquablement élevée des traitements a donné lieu à la production de 24 700 t de boues de valeur agronomique contrôlée, valorisées majoritairement dans l'agriculture.

Le service d'assainissement est financé essentiellement par la redevance payée par les consommateurs d'eau. Pour l'avenir, les projets portent notamment sur la mise au point du séchage des boues d'épuration avec l'élaboration d'un produit agronomique labellisé.

Au Centre de Valorisation des Déchets (avenue de Blida, à Metz) HAGANIS a réceptionné 11 550 T de collectes sélectives, dont + de 9 000 T provenant de la

CA2M. 11 400 T ont été triées et 8 000 T de matériaux ont été livrés aux filières de recyclage. D'autre part, 93 200 T de déchets ont été réceptionnées, dont près de 72 000 T d'ordures ménagères de la CA2M, 16 600 T de déchets banals d'entreprises ou collectivités et 3 800 T de refus de tri. L'incinération de 91 000 T a permis de produire 281 000 T de vapeur (soit 198 000 MWh) livrées à 325°C à l'Usine d'Électricité de Metz pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain.

En 2006, les modalités d'exploitation seront ajustées pour maintenir des conditions tarifaires compétitives ainsi que la performance environnementale de l'unité de valorisation énergétique. À cet égard, on peut remarquer que les analyses réalisées dans le cadre du plan de contrôle de l'environnement prescrit par arrêté préfectoral ne révèlent aucune évolution marquée des teneurs depuis la mise en service de l'incinérateur.



Bâtir une offre culturelle de qualité

L'année 2005 marque la consolidation du transfert de quatre équipements culturels de Metz : l'Opéra-Théâtre, les Musées de la Cour d'Or, le Conservatoire National de Région et l'École Supérieure d'Art. C'est aussi une année clé pour l'avancement du projet Centre Pompidou-Metz.

LE CENTRE POMPIDOU-METZ SE PROFILE

Le Centre Pompidou-Metz a franchi de nombreuses étapes durant l'année 2005, progressant ainsi vers le permis de construire et la sélection des entreprises de construction. Des opérations de communication ont accompagné le projet tout au long de l'année.

DE LA PHASE DE PROJET AU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La phase Avant-Projet Définitif (APD) s'est concrétisée en février avec une première présentation par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Shigeru Ban Architects Europe avec Jean de Gastines et le bureau d'études Arup). Des études complémentaires ont permis d'aboutir en juin à la validation avec réserves de l'APD et ainsi, de déposer la demande de permis de construire. Une nouvelle phase a alors débuté : la phase Projet (PRO), qui affine encore les détails techniques (plans de structure, de fluides, descriptif des matériaux...) pour aboutir au dossier de consultation des entreprises. Le permis de construire obtenu en septembre, un appel d'offres restreint européen pour le marché de travaux de construction du Centre Pompidou-Metz a été lancé en octobre. Après analyse des candidatures,

huit entreprises générales ou groupements d'entreprises, français ou luxembourgeois, capables d'organiser l'ensemble du chantier de construction, tous corps de métier confondus, ont été sélectionnés pour déposer leur offre.

Un dossier « Archéologie » a été déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine (DRAC), montrant le peu d'impact des fondations (sous forme de pieux) et des réseaux enterrés sur le potentiel archéologique du site.

UN MAGAZINE, UN SITE WEB ET DES CONFÉRENCES

Enfin, l'année 2005 a vu enfin la mise en œuvre de plusieurs actions de communication envers les médias internationaux, nationaux et régionaux ainsi qu'envers les publics spécialisés et locaux. Les objectifs de ces opérations sont de permettre l'appropriation du projet, d'en asseoir l'image et au travers elle, montrer le dynamisme de toute une agglomération.

Le premier numéro du « Magazine du Centre Pompidou-Metz » est sorti en juin : 8 pages d'informations sur le projet, éditées en français,

En 2005 ont également été lancés des **essais aérodynamiques en soufflerie** pour le Centre Pompidou-Metz. En effet, l'architecture novatrice du bâtiment, sa vaste toiture (8000 m²), la complexité de sa forme et sa technique de fabrication ont nécessité des essais pour analyser les actions de la neige, les caractéristiques et effets du vent et le confort au vent aux abords du bâtiment. Le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) de Nantes a ainsi construit plusieurs maquettes, à différentes échelles. Canons à neige et énormes ventilateurs ont reconstitué les conditions météorologiques locales pour tester les performances techniques du projet. Ces essais se sont avérés concluants et ont montré les qualités techniques du bâtiment.



UNE MAQUETTE DU CENTRE POMPIDOU-METZ LORS DES ESSAIS EN SOUFFLERIE AU CSTB DE NANTES.



SIMULATION 3D DU BÂTIMENT VU DE NUIT, PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB WWW.CENTREPOMPIDOU-METZ.COM



5 PANNEAUX D'AFFICHAGE EN 4 X 3 M ONT ÉTÉ INSTALLÉS AUX ABORDS DU FUTUR CHANTIER.



LA UNE DU MAGAZINE DU CENTRE POMPIDOU-METZ N°1, SORTIE EN JUIN 2005.

allemand et anglais, en 70 000 exemplaires au total. De grandes affiches ont été implantées aux abords du site de construction ainsi que dans la gare de Metz, en juillet. Le site internet a été mis en ligne à l'automne. Deux conférences de presse, l'une au moment du dépôt du permis de construire au début de l'été et l'autre en novembre, ont permis de compléter les données des journalistes culturels et/ou spécialisés en architecture, tant dans les médias internationaux que nationaux.

Enfin, les trois partenaires, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, le Centre Pompidou et les architectes ont donné le 2 décembre à l'Arsenal à Metz une conférence qui a séduit un public nombreux. Jean-Marie Rausch, Président de la CA2M, et André Nazeyrollas, Vice-Président en charge du dossier, ont expliqué leurs attentes et leurs ambitions. Alfred Pacquement, Directeur du Musée national d'art moderne (Mnam) au Centre Pompidou et Laurent Le Bon, Conservateur du Centre Pompidou-Metz, ont exposé les richesses du Centre Pompidou et le projet culturel pour Metz. Shigeru Ban et Jean de Gastines ont présenté le détail de l'architecture et la distribution intérieure du bâtiment. La veille, à Luxembourg, dans les locaux de la Banque du Luxembourg, devant un parterre de leaders d'opinion, d'architectes et d'étudiants en architecture du pays, les mêmes partenaires avaient également présenté le Centre Pompidou-Metz.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de réunions techniques Maîtrise d'ouvrage + Maîtrise d'Œuvre en 2005 : **25**
- Surface totale du bâtiment : **10 660 m²** dont :
 - Espaces d'exposition : **5 010 m²** (trois galeries, une grande nef, un studio de création)
 - Espaces ouverts au public (dont forum, auditorium, restaurant, café, boutique, etc.) : **1 940 m²**
 - Locaux divers (administration, ateliers, réserves, locaux techniques, circulations) : **3 710 m²**
- Parvis : **15 890 m²**
- Jardin nord : **15 810 m²**



PLUS DE 1 000 PERSONNES SE SONT PRESSÉES À L'ARSENAL POUR MIEUX COMPRENDRE LE PROJET.

UNE PROGRAMMATION ÉCLECTIQUE À L'OPÉRA-THÉÂTRE

Plus ancien théâtre de France encore en activité, l'Opéra-Théâtre de Metz a accueilli en 2005, 23870 spectateurs. Cinq opéras, quatre opérettes, un ballet et sept pièces de théâtre composaient la programmation basée sur l'éclectisme et la rencontre entre grand répertoire et ouvrages inconnus. Parmi les spectacles programmés : l'Opéra de Giacomo Puccini « Madama Butterfly », « Le roi se meurt » d'Eugène Ionesco, « Dédé », opérette d'Henri Christiné, le ballet « Cendrillon » mais également « Miss Daisy et son chauffeur » pièce jouée par Micheline Dax qui a d'ailleurs fêté son anniversaire avec le public présent dans la salle.

L'Opéra-Théâtre demeure un opéra de production et il exporte ses opéras créés à Metz dans d'autres salles de spectacles (Limoges, Toulon, Avignon...). La salle a également été mise à disposition d'associations artistiques de l'agglomération ou du conservatoire pour des spectacles. L'Opéra-Théâtre a ainsi accueilli la finale des « Voix d'Or » en septembre 2005, tournoi qui depuis 41 ans permet de faire découvrir et de promouvoir des chanteurs lyriques âgés de 18 à 35 ans et venant de France, Belgique, Suisse et Luxembourg.



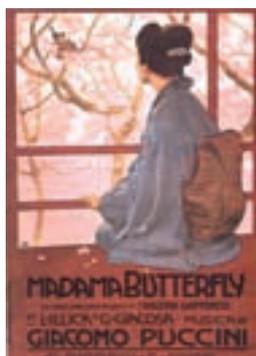
OPÉRA-THÉÂTRE DE METZ



MICHELINE DAX DANS « MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR »

EN ROUTE VERS LA MODERNISATION...

Dans un souci d'adaptation et de modernisation, l'Opéra-Théâtre a procédé à la construction d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aisément au premier étage et à la salle de spectacle. D'un montant de 57 000 € HT, les travaux ont été subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 40 %, le reste étant à la charge de la CA2M. Cette première réalisation s'inscrit dans une volonté d'une réhabilitation-modernisation globale de l'Opéra-Théâtre.



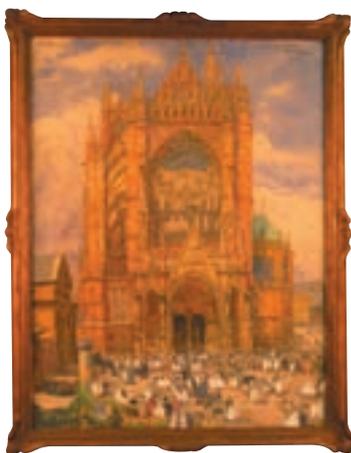
INSTALLATION
D'UN ASCENSEUR PMR

CHIFFRES CLÉS

- 47 représentations
- 23 870 spectateurs
- 519 spectateurs en moyenne par représentation
- 40% du chiffre d'affaires des recettes proviennent des abonnements
- 45 agents artistiques parmi lesquels 14 danseurs et 24 choristes
- 31 agents techniques, dont 8 décorateurs et 4 costumiers

FRÉQUENTATION RECORD AUX MUSÉES DE LA COUR D'OR

« Monsù Desiderio, un fantastique architectural au XVII^e siècle », exposition qui a débuté en 2004, a connu un tel succès qu'elle s'est prolongée jusqu'à fin février 2005. Le bilan de cette exposition est très satisfaisant puisque les Musées ont enregistré une fréquentation record pour une exposition temporaire. Plus de 20 000 visiteurs sont venus admirer la soixantaine d'œuvres des deux artistes messins François de Nomé et Didier Barra, peintre à Naples au XVII^e siècle sous le pseudonyme de Monsù Desiderio et plus de 2 000 catalogues de cette exposition exceptionnelle ont été vendus.



MONSÙ DESIDERIO

Outre cette exposition temporaire, les collections permanentes du Musée attirent toujours un public nombreux et curieux.

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS

Dans le cadre des animations estivales et de Metz en Fête proposés par la Ville de Metz, les Musées ont organisé des ateliers pédagogiques destinés aux enfants et ont accueilli des concerts en juillet et août. Les Musées ont également participé ou apporté leur collaboration à diverses manifestations :

- l'Été du Livre ;
- les Journées du Patrimoine ;
- la Nuit des Musées organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication qui a eu lieu le 14 mai de 19 heures à 22 heures. Le principe de cette opération est d'ouvrir des lieux culturels au grand public pendant une soirée ou une nuit entière. À cette occasion, 700 visiteurs ont pu profiter gratuitement des six salles Beaux-Arts et découvrir insectes et oiseaux naturalisés dans la salle d'histoire naturelle exceptionnellement ouverte au public.

Les Musées proposent également des « visites-passion ». Chaque dernier dimanche du mois, une visite commentée sur une œuvre ou une exposition temporaire est proposée au public sous la conduite d'un spécialiste, historien d'art. En 2005, sept visites-passion ont été organisées autour de thématiques telles que le Mithraeum de Sarrebourg, le verre de l'Antiquité au Moyen-Age, les Vierges de Lorraine ou les ivoires.



INTERVENTION DU SERVICE ÉDUCATIF DES MUSÉES

Depuis plus de 30 ans, les Musées ont mis en place un service éducatif dont l'objectif est de faire découvrir les collections locales et de sensibiliser les plus jeunes au patrimoine en proposant des visites à thèmes et des documents pédagogiques. En 2005, le service éducatif des Musées a accueilli plus de 16 000 scolaires.

TRAVAIL SCIENTIFIQUE SUR LES COLLECTIONS PERMANENTES

Conserver : assurer la pérennité des collections en étudiant par exemple les processus de dégradation actuels ou à venir ou en mettant au point les procédés de conservation préventive répondant aux exigences déontologiques.

Restaurer : lorsque la seule conservation préventive ne peut suffire, la restauration permet de stabiliser une pièce, de prolonger sa vie. Pour l'année 2005, 78 000 € ont été consacrés à la restauration d'œuvres telles que des photographies relevant du fonds ancien, des stèles diverses, un autel antique ou un ensemble de sept sculptures.

Enrichir : c'est un des enjeux essentiels de la vie des Musées qui a pour but de renforcer, de façon significative, les fonds.

En 2005, les Musées ont fait l'acquisition de photographies anciennes pour un montant de 9 000 €, dont 48 % ont été subventionnés par le Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM).

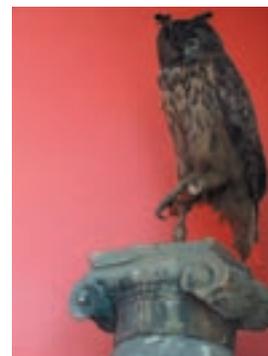
Étudier et publier : l'élaboration et la publication des inventaires, découvertes, recherches, dépliants, catalogues...

En 2005, les Musées ont publié deux ouvrages :

- le catalogue de l'exposition Monsu Desiderio Enigma – *Un fantastique architectural au XVII^e siècle* ;
- un ouvrage intitulé *Les fibules gallo-romaines des Musées de Metz*.

CHIFFRES CLÉS

- 43 500 visiteurs (+ 14,5% par rapport à 2004)
- 16 250 scolaires
- 120 300 € de recettes (entrées + vente de produits dérivés)



MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE : UN PROGRAMME RICHE AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION DE METZ



ORCHESTRE DU CNR



Le Conservatoire National de Région dispense un enseignement artistique à des élèves dont l'âge varie de 5 à 30 ans. Les disciplines (musique, danse, théâtre) sont regroupées en départements pédagogiques. L'objectif à atteindre est double : former un public amateur « éclairé » et favoriser le professionnalisme pour ceux se découvrant une réelle vocation.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En 2005, plus de 1300 étudiants ont suivi les disciplines enseignées au CNR. En musique, ce sont les classes de formation musicale générale, de piano, de violon, de percussions et de guitare qui comptent le plus grand nombre d'étudiants.

45 diplômes d'enseignement musical ont été délivrés dont 11 à l'unanimité, 1 avec les félicitations et 1 à l'unanimité avec les félicitations. 32 médailles d'or ont également été obtenues dont 10 à l'unanimité, 1 avec les félicitations et 3 à l'unanimité avec les félicitations.

Les Classes à Horaires Aménagés (CHAM) permettent aux élèves qui y sont inscrits de suivre avec plus de facilité un enseignement artistique en plus de leur scolarité traditionnelle. Cet enseignement qui démarre au CE 1 aboutit au bac F 11. Les élèves intéressés par cette filière peuvent s'inscrire à l'école Debussy, au Collège Taison et au Lycée Fabert. En 2005, 198 élèves étaient inscrits en CHAM.



CONCERTS, AUDITIONS ET CONFÉRENCES

Le Conservatoire a également un rôle de diffusion qui permet aux élèves et professeurs de mettre en valeur leur travail devant famille, amis ou amateurs anonymes au sein de formations comme l'orchestre symphonique, l'orchestre d'harmonie, les chœurs ou la troupe de théâtre.

Sur l'année scolaire 2004/2005, le CNR a pu ainsi organiser :

- 7 concerts à l'Arsenal (certains accompagnés de jeunes d'autres conservatoires),
- 1 spectacle de danse à l'Opéra-Théâtre,
- 6 concerts « Une heure avec... » à l'Auditorium,
- 4 concerts de professeurs,
- 10 concerts « Invités » à l'Auditorium,
- 5 mini-concerts découverte réservés aux établissements scolaires,
- 9 conférences sur des thèmes allant de « Gabriel Pierné, Prix de Rome lorrain » à « L'Opéra du XX^e siècle » en passant par « Atelier du regard, lectures de chorégraphies »,
- 15 Masterclasses.

Le CNR participe également aux animations estivales organisées par la Ville de Metz en proposant au jeune public messin trois ateliers : découverte de la musique, découverte et initiation à la harpe et à la clarinette. Plus de 85 enfants ont participé à ces ateliers.

CHIFFRES CLÉS 2004/2005

- 1370 étudiants dont 888 issus des communes membres de la CA2M
- 1068 élèves musiciens
- 253 élèves danseurs
- 49 élèves comédiens
- 350 instruments mis à la disposition des élèves
- 43 professeurs et 36 assistants

100 % DE RÉUSSITE AUX EXAMENS : UNE ANNÉE RECORD POUR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE METZ (ESAM)

La qualité et le sérieux de l'enseignement dispensé par l'école a cette année encore été récompensé par les membres d'un jury national lors de la présentation des diplômes. En effet, tous les étudiants venus défendre l'aboutissement de leurs démarches artistiques ont obtenu leur diplôme avec pour la plupart des mentions et félicitations. Ce résultat est une grande satisfaction pour l'équipe pédagogique qui mène de nombreuses actions pour promouvoir le caractère professionnel de l'enseignement dispensé à l'école.

UN RÉSEAU QUI SE RENFORCE ET S'INTERNATIONALISE

L'ESAM poursuit depuis plusieurs années la mise en réseau du Projet Régional inter-écoles d'art Metz-Épinal en renforçant les échanges d'enseignants autour de pôles de compétence et d'étudiants au travers d'ateliers spécifiques qui affirment la spécificité des deux écoles : édition papier pour Épinal et scénographie-spatialisation pour Metz.

Il s'avère à présent indispensable de préparer une évolution progressive des deux établissements vers l'intégration à un pôle d'Enseignement Supérieur Artistique Européen. Dans ce cadre, les deux écoles mènent des réflexions autour de l'expérimentation en matière de décentralisation culturelle mais également du statut des établissements et des enseignements. Les Écoles Supérieures d'Art de Nancy, Mulhouse, Strasbourg, Besançon... ont été associées à différentes réflexions en vue d'organiser un réseau Inter-Écoles du Grand Est.

L'élaboration d'une politique d'échanges internationaux est devenue une des priorités de l'École qui a donc signé en 2005 un certain nombre d'accords avec des écoles étrangères dont l'Academy of fine Arts et la Film & TV School Academy of Performing Arts (FAMU) à Prague en République Tchèque, l'Escola Superior Artistica do Porto au Portugal, la Faculty of Arts de la West University of Timisoara en Roumanie et l'Academy of Fine Arts d'Helsinki en Finlande. Des contacts ont également été pris avec des Universités anglaises, italiennes et espagnoles pour la mise en place de nouveaux partenariats. L'Agence ERASMUS de Bruxelles a accordé à l'école une Charte ERASMUS - SOCRATES garante de la qualité et de la reconnaissance académique de ces échanges.

L'EXPOSITION DE CHRISTIAN GLOBENSKY À L'ESAM



De plus, compte tenu de la réforme de l'Enseignement Supérieur Artistique et ce, dans le cadre des Accords de Bologne (1999), l'ESAM souhaite développer les échanges internationaux en vue de favoriser le cursus des étudiants messins à l'étranger et d'intégrer des étudiants étrangers dans l'école.

PROJET PÉDAGOGIQUE ET RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE

Au cours de l'année 2005, l'ESAM a poursuivi les développements pédagogiques du Projet Multimédia initié en 1996 en précisant la lisibilité de l'offre notamment sur trois axes spécifiques : art contemporain et arts visuels, art et scénographie, art et dimension sociale. Par ailleurs, cette affirmation d'une meilleure lisibilité s'accompagne de la proposition d'une politique éditoriale et événementielle en adéquation.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement scientifique, l'ESAM a mis en place un ensemble d'éléments techniques et institutionnels (Livret de l'étudiant, nouveaux outils d'évaluation, conseil pédagogique). L'école a également établi une collaboration avec l'Université Paul Verlaine qui a débouché sur un master professionnel des dispositifs scéniques et scénographiques intitulé : « Art de l'exposition et de la scénographie ». Celui-ci traduit fermement la stratégie de l'établissement en matière de recherche et de finalité professionnelle orientée vers le multimédia et ses applications des arts de la scène.

ENTRE EXPOSITIONS ET ÉDITIONS

Pour l'année 2005, l'ESAM a organisé quatre expositions thématiques autour de l'art et la vie, la gravure, les origines, le mouvement... et a participé à deux événements culturels : Norapolis en avril et l'Été du livre en juin.

Un autre volet des productions de l'ESAM est l'édition. En 2005, l'ESAM a donc édité, entre autres, des cartes de vœux, des affiches et des cartes postales, le journal de l'ESAM « Né sous X ».



NORAPOLIS

CHIFFRES CLÉS

- 145 étudiants dont 8 étudiants étrangers
- quatre expositions
- 28 500 € consacrés aux expositions
- 17 000 € consacrés aux éditions
- 15 mentions et 12 félicitations obtenues, sur 48 candidats présentés

Droit des sols : une présence « terrain » efficace

L'année 2005 a confirmé l'activité croissante de ces dernières années en termes de droit des sols. Le nombre de dossiers traités et de personnes renseignées est en constante augmentation, impliquant une attention quotidienne pour un service à l'habitant efficace et performant.

CHIFFRES CLÉS

- **3 889** dossiers d'autorisation et d'utilisation du sol instruits
- **3 545** renseignements d'urbanisme délibérés
- **9** recours gracieux traités
- **60** consultations juridiques des communes
- **3 200** contrôles de chantier
- **112** constats d'infraction
- **9** arrêts de chantier



38

7,2 millions d'euros pour l'incendie et le secours

La CA2M contribue au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours et intervient en substitution de ses communes membres.

En 2005, le montant de la subvention s'est élevé à 7 218 511,24 euros.

Fourrière animale

La CA2M assure également la compétence « fourrière animale » avec ses propres personnels et matériels. Un conventionnement existe avec des vétérinaires qui assistent les services de la fourrière pour les soins courants aux animaux et dans les cas d'interventions particulières.

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de chiens errants recueillis par la fourrière : 165

Nombre de chats errants recueillis par la fourrière : 7

Nombre de cadavres d'animaux récupérés sur la voie publique : 250

*Crédits Photos : CA2M, Christian Legay, Aguram, Éco-Emballages,
Aduan, Philippe Gisselbrecht, Ville de Metz - Philippe Hubert
Photos TGV (SNCF - C. Recoura 2005)
Photos aériennes : CA2M - Hervé Colson
Centre Pompidou-Metz : CA2M – Artefactory – Shigeru Ban Architects Europe, avec Jean de Gastines
Mise en page : Arnaud Hussenot / Fabien Darley
Impression : Imprimerie Michel (600 exemplaires)
CA2M, Pôle Communication - 4 rue Marconi - BP 55025 - 57071 Metz Cedex 3 - Tél. 03 87 20 10 00
polecom@ca2m.com - Septembre 2006*



Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole - CA2M
4 rue Marconi
CESCOM
BP 55025
F-57071 Metz Cedex 3
Tél. +33 (0)3 87 20 10 00
Fax +33 (0)3 87 20 10 29
polecom@ca2m.com

www.ca2m.com